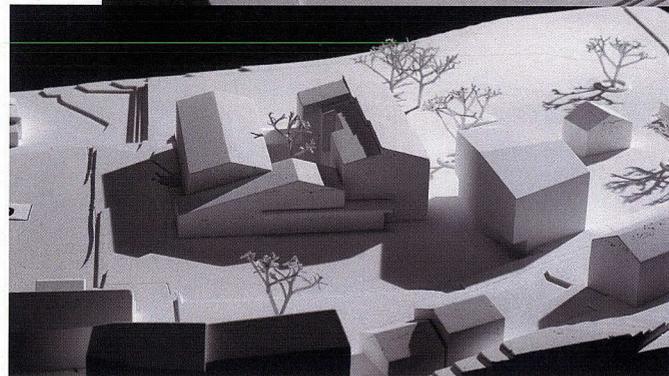
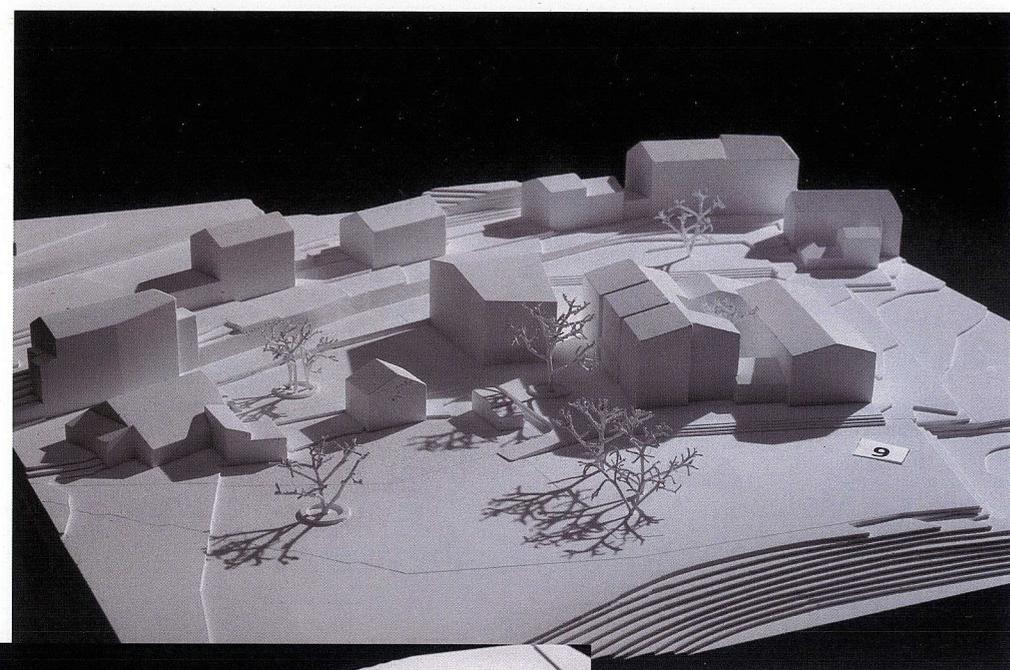
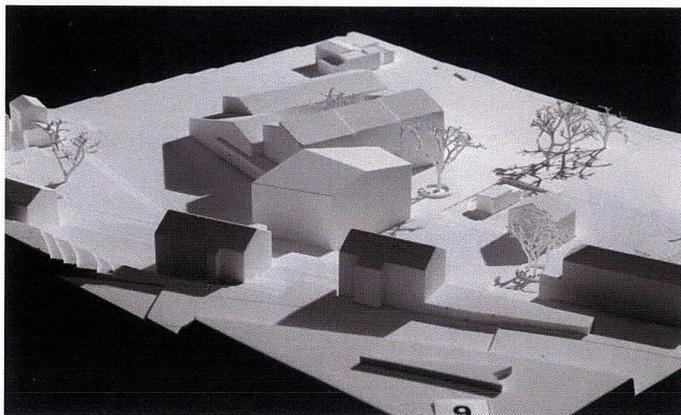




COMMUNE DE Martigny-Combe

Centre Scolaire
Route de la Condémine 1
1921 Martigny-Croix



CONCOURS DE PROJETS

**L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE SCOLAIRE DE MARTIGNY-CROIX
L'AMENAGEMENT D'UNE UAPE
LA MISE AUX NORMES DU BÂTIMENT EXISTANT**

**RAPPORT DU JURY
MARS 2014**

Mandant / maître de l'ouvrage / organisateur

Le présent concours de projets est organisé par la Commune de Martigny - Combe, mandant et maître de l'ouvrage, en collaboration avec le Service cantonal de la jeunesse, le Service cantonal de l'enseignement et le Service des bâtiments.

Situation actuelle et intentions du maître de l'ouvrage

Le bâtiment construit en 1979 abrite les écoles enfantines et primaires de Martigny-Combe. La réalisation est due aux bureaux d'architectes R. Métral et G. Max de Martigny.

La bibliothèque a été aménagée dans l'espace central du bâtiment en 1995.

Ce bâtiment, inspiré de l'architecture fonctionnaliste des années 70, démontre les qualités architecturales de son époque. Il souffre cependant d'un manque certain de confort n'étant pas accessible, par exemple, aux personnes à mobilité réduite. C'est un ensemble scolaire digne d'être conservé qui est bien accepté par la population.

Le bâtiment actuel abrite 2 salles de classes enfantines, 6 salles de classes primaires, 1 salle de travaux manuels, 1 petite salle d'appui, 1 salle des maîtres, 1 bibliothèque scolaire et municipale et 1 salle de gymnastique. En sous-sol, des locaux sanitaires (toilettes et douches), 1 petit local technique, des abris PC et 1 local de pétanque.

Dans le plan d'aménagement des zones de la commune, le site de l'école est situé en "zone d'intérêt général A" avec un degré de sensibilité au bruit II.

En vue du projet de construction du nouveau Centre Scolaire, une étude statique a été menée sur le bâtiment. Il en ressort que l'ouvrage présente une vulnérabilité sismique présumée élevée.

Tout comme la population de Martigny-Combe, les effectifs scolaires vont en augmentant. La nécessité de posséder des

structures performantes et adéquates font partie des projets du Conseil Communal. A ce titre, la Commune de Martigny-Combe a volonté de construire également une UAPE pour répondre au besoin de la population.

Objectif du concours

L'objectif du concours est de trouver le meilleur projet pour répondre aux besoins actuels et futurs.

Centre scolaire actuel :

- La Commune souhaite garder le Centre scolaire actuel et le mettre aux nouvelles normes sismiques et thermiques.
- La salle d'appui et la salle des maîtres existantes peuvent être transformées pour faire une des salles de classe du programme des locaux.
- Ce bâtiment doit être équipé d'un ascenseur pour rendre tous les étages ainsi que l'agrandissement futur accessibles aux handicapés et au personnel de service.
- L'accès à la bibliothèque et à la salle de gym pour le public doit être indépendant de la partie école.

Agrandissement :

- L'évolution des effectifs implique la construction de nouvelles salles de classes. La nouvelle construction contiendra les nouvelles salles de classes et l'UAPE.
- Des interventions dans le bâtiment existant, modifications de la répartition des classes ou déplacement de certaines salles sont envisageables, ceci en lien avec les interventions nécessaires au renforcement sismique du bâtiment, à une organisation cohérente des circulations ou à des économies quant aux nouveaux volumes à construire.
- Pour des raisons d'économie l'utilisation des circulations et des sanitaires existants serait souhaitée.

Aménagements extérieurs :

- Les aménagements extérieurs de l'ensemble peuvent être revus et adaptés par rapport aux agrandissements projetés des bâtiments. L'espace au sud-est du bâtiment, difficilement constructible vu la présence de l'oléoduc, peut être utilisé pour la cour de récréation et la place de sport. Des places de dépose des élèves doivent être prévues ainsi que des places de parc pour les parents et les enseignants.

Chauffage :

- Actuellement le bâtiment est chauffé au moyen d'un chauffage électrique direct (convecteurs électriques). Il y a des chauffe-eau électriques dans les classes. La Commune souhaite changer de système de production de chaleur et d'eau chaude. Le concept de production de chaleur fera l'objet d'une étude ultérieure, seule la surface des locaux techniques est prévue dans ce programme des locaux.

Genre de concours et procédure

Il s'agit d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 4 - d'une procédure ouverte selon l'article 9 de la "Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics" du 08 mai 2003 - d'un concours de projet et d'une procédure ouverte selon les articles 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009.

Conditions du concours

La participation au concours implique pour l'organisateur, le jury et les concurrents, l'acceptation des clauses du présent programme, des réponses aux questions, ainsi que des dispositions du Règlement SIA 142 édition 2009, de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003 ; de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001 ; de la Loi cantonale et de l'Ordonnance sur les marchés publics (LcMP + OMP) du 11 juin 2003.

Le droit d'auteur sur les projets reste propriété des participants. Les documents relatifs aux propositions primées et mentionnées deviennent propriété du maître de l'ouvrage.

Le Règlement SIA 142 fait foi pour tous les points non réglés par le présent programme. Les concurrents qui rendent un projet s'engagent à respecter les lois et règlements susmentionnés.

Pour rappel (art.1.4 du règlement SIA 142) : les concours se déroulent dans l'anonymat. Le Maître de l'ouvrage, les membres du jury, les participants et les professionnels mandatés se portent garants de l'anonymat des travaux de concours jusqu'à ce que le jury ait jugé et classé les travaux de concours, attribué les prix et mentions et prononcé une recommandation pour la suite de l'opération.

Les variantes ne sont pas admises.

Les décisions du jury peuvent faire l'objet d'un recours dans les 10 jours dès leur notification auprès de la Cour de droit public du Tribunal Cantonal à Sion. Ledit recours comprendra un exposé concis des motifs et des conclusions, la signature du recourant ou de son mandataire.

Participants

Le concours est ouvert aux architectes inscrits sur la liste permanente d'un canton, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais.

Les 13 bureaux inscrits ont tous envoyé leur projet au service cantonal des bâtiments dans les délais

Jury

Le jury est composé des personnes suivantes :

Président :	Anton Ruppen	architecte cantonal adjoint SBMA
Membres :	Jacques Flueckiger	Président de Commune
	Michel Pellouchoud	Conseiller Communal
	Isabelle Evéquoz	architecte epfl, sia
	Philippe Meier	architecte epfl, fas, sia
Suppléants :	Dominique Chappot	Conseillère Communale
	Bruno De Cristofaro	Conseiller Communal
	Laurent Mayoraz	architecte SBMA.
Experts :	Anne Bühler Moulin	responsable secteur d'accueil à la journée
	Michel Beytrison	représentant du service de l'enseignement DFS
	Michel Moulin	Ingénieur
	Simone Vouillamoz	représentante des enseignants
	Jean-Luc Izzo	représentant de la commission scolaire

Secrétariat : Le secrétariat est assuré par la commune de Martigny-Combe.

Réponses aux questions

Les réponses aux 6 questions anonymes ont été envoyées à tous les concurrents et membres du jury le 10 décembre 2013

Examen préalable

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le SBMA et le responsable du contrôle des dossiers de mise à l'enquête publique de la commune de Martigny - Combe. Il a porté sur les points suivants:

1. délais de rendu
2. respect du périmètre
3. respect des prescriptions officielles
4. programme des locaux
5. valeurs statistiques

Point 1

Les 13 projets rendus sont parvenus au service des bâtiments pour le 6 février et les maquettes au bureau communal pour le 21 février 2014, donc dans les délais demandés.

Point 2

Tous les projets respectent le périmètre mis à disposition.

Point 3

Le contrôle du respect des distances aux limites, distances entre bâtiments et mesures de protection incendie et de distance par rapport à l'oléoduc a été fait par le responsable du contrôle des dossiers de mise à l'enquête publique de la commune. Les projets suivants présentent des problèmes de respect de ces règlements :

N° 1 Nez à Nez ne respecte pas les distances aux limites en façades Nord-Ouest et Nord-Est ;

N° 12 Colombe ne respecte pas la distance à l'oléoduc au niveau du 1^{er} étage.

Point 4

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications mineurs au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse technique de chacun des projets.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé au stade de l'examen technique.

Point 5

Les calculs des surfaces de terrain, des surfaces de façade, des surfaces brutes de plancher et de toitures n'ont pas été vérifiés. Les valeurs mentionnées dans ce rapport sont celles données par les architectes.

Les calculs du cube SIA ont été vérifiés pour les projets restants à l'issue du deuxième tour.

Jugement

Le jury s'est réuni les mardi 25 et mercredi 26 février 2014 au pavillon de l'école de Martigny - Croix.

L'ensemble des membres, suppléants et experts ont participé aux présentations et analyses des projets.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et examiné en détail les questions liées au respect des prescriptions officielles, le jury, conformément à l'article 19.1 alinéa B de la norme SIA 142, décide ;

- d'exclure de la répartition des prix, les projets qui ne respectent pas les distances aux limites ou la distance à l'oléoduc, soit :
N° 1 Nez à Nez
N° 12 Colombe

Le jury s'est ensuite rendu sur le site.

Analyse du site

L'école que la commune projette d'agrandir se situe au centre du village de Martigny-Croix, en aval de la route communale qui mène à La Condémine. Implanté au milieu d'une parcelle de forme

rectangulaire elle définit deux zones principales, au Nord-Ouest la cour de récréation et les accès, au Sud-Est les places de jeux et le parking. Au Sud-Ouest devant la façade des classes une zone de verdure est une place utilisée comme cour de récréation végétalisée.

La place Sud-est délimitée à son extrémité par la Dranse et traversée par un oléoduc ne peut être construite, seuls les places de jeux, de détente, de sport ou de parc peuvent y être aménagées. Le site de l'école occupe un lieu particulier en fond de vallée. Fermé au Sud-Ouest par le resserrement en plan et en élévation qui marque l'entrée du val d'Entremont il s'ouvre au Nord Est, en suivant le cour de la Dranse, sur le village puis la vallée du Rhône.

Les qualités architecturales et d'organisation du bâtiment construit en 1979 sont à relever. La bibliothèque ajoutée en 1995 dans la cour intérieure a fortement diminué les qualités spatiales et d'éclairage naturel de la construction originale.

L'une des principales difficultés de ce projet était le choix entre une intervention sur le bâtiment existant, ou par adjonction d'un nouveau volume en respectant ses qualités architecturales, ou la construction d'un nouveau volume séparé.

Les particularités du site étaient également des contraintes qui rendaient l'étude de ce projet particulièrement complexes.

Réflexion sur l'ensemble des projets

Le jury relève que les 13 projets proposés sont de qualité, et apportent tous, à des degrés divers, une contribution au problème posé.

Critères de jugement

Les critères de jugement ci-après ne sont pas énumérés selon leur ordre d'importance, ni de manière exhaustive. Les concurrents et le jury peuvent les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis :

Concept général

Occupation rationnelle du terrain.
Qualité du concept, situation, volumétrie, rapport aux bâtiments existants, espaces extérieurs.
Prise en compte du territoire, apport urbanistique pour le quartier.
Accès (personnes et véhicules).
Développement durable : la qualité d'un lieu et du patrimoine existant sont également des ressources limitées.

Fonctionnalité

Système distributif, structurel et fonctionnel.
Organisation correcte des différentes fonctions.
Circulations intérieures adaptées aux besoins des utilisateurs, simples et rationnelles.
Développement durable : proposition typologique permettant une flexibilité au plan.

Qualités architecturales

Traitement des thèmes.
Traduction du concept en une expression architecturale adéquate.
Qualités des espaces (intérieurs et extérieurs).
Adéquation du système constructif choisi au concept architectural.
Développement durable : utilisation de ressources locales.

Economie

Du projet.
De terrain.
Respect des surfaces données dans le programme des locaux.
Utilisation des circulations et des locaux sanitaires existants.
Système constructif simple.
Compatibilité du projet avec le concept minergie.

Analyse de détail des projets

1^{er} Tour

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale, dans leur relation au site et au bâtiment existant, mais aussi dans leur organisation architecturale.

Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis :

Les 6 projets suivants ont été éliminés :

- N° 2 UPGRADE COMPLETE
- N° 3 LA CROIX DES COMBES
- N° 4 HIPPO CAMPUS
- N° 6 GASPARINE
- N° 7 FENETRE SUR COUR
- N° 10 IN SITU

2^{ème} Tour

Pour le deuxième tour, le jury a analysé les projets avec les critères définis à l'article 6 du programme dans leur globalité. Il a analysé en particulier le rapport du nouveau bâtiment au site, au bâtiment existant ainsi que la qualité des espaces extérieurs et intérieurs et le fonctionnement général du projet.

Les 4 projets suivants ont été éliminés :

- N° 5 L'ÉTÉ VIENT
- N° 8 ET AU MILIEU COULE UNE RIVIERE
- N° 11 TETRIS
- N° 13 ARTICLE 26

A l'issue de ce deuxième tour, le jury effectue un tour de contrôle et décide la remonte d'éliminés au 2ème tour à projets primés les 2 projets suivants :

N° 8 ET AU MILIEU COULE UNE RIVIERE
N° 13 ARTICLE 26

En ce qui concerne les autres projets, il confirme ses décisions antérieures.

Classement et attribution des prix

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 50'000.-- pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 5 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

Rang	Prix ou mention	Projet N°	Devise	Montant
1	1 ^{er} prix	9	1, 2, 3, SOLEIL	30'000.00
2	1 ^{ere} mention	1	NEZ A NEZ	6'000.00
3	2 ^{eme} mention	12	COLOMBE	4'000.00
4	2 ^{ème} prix	8	ET AU MILIEU COULE UNE RIVIERE	6'000.00
5	3 ^{ème} prix	13	ARTICLE 26	4'000.00

Conclusions et recommandations du jury

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponses au problème posé. La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence la difficulté du choix entre une intervention sur le bâtiment existant, une construction annexée ou à proximité de manière à

proposer une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme.

Le jury à l'unanimité propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N° 9 " 1, 2, 3, SOLEIL !", la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par son attitude face au bâtiment existant, au site, et sa mise en forme du programme, répond globalement aux objectifs et aux exigences formulées par le maître d'ouvrage.

Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 102 (édition 2003).

Le jury remercie l'ensemble des concurrents de leur contribution à résoudre ce problème.

Le concours d'architecture a mis en évidence la difficulté des architectes à proposer des solutions convaincantes pour mettre en place une extension qui respecte les qualités du bâtiment existant et de ses espaces extérieurs.

APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

Après lecture et contrôle du présent rapport, le jury l'adopte à l'unanimité et y appose sa signature.

Exposition

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu le jeudi 27 mars à 17h30 à l'aula du centre scolaire de Martigny - Croix.

Les projets seront exposés du vendredi 28 mars au jeudi 10 avril 2014 de 17h00 à 19h00.

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, à l'unanimité, décide d'attribuer le premier prix au projet;

N°9 "1, 2, 3, Soleil !"

Et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation

Martigny – Croix, Le 26 février 2014

Anton Ruppen



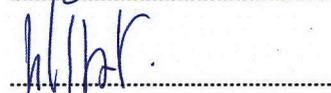
Jacques Flueckiger



Michel Pellouchoud



Isabelle Evéquoz



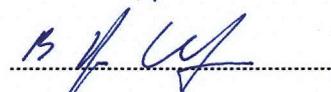
Philippe Meier



Dominique Chappot



Bruno De Cristofaro



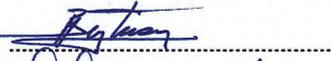
Anne Bühler Moulin



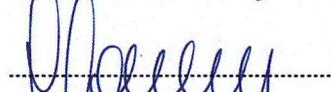
Laurent Mayoraz



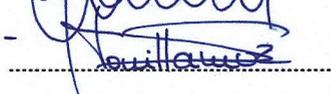
Michel Beytrison



Michel Moulin



Simone Vouillamoz



Jean-Luc Izzo

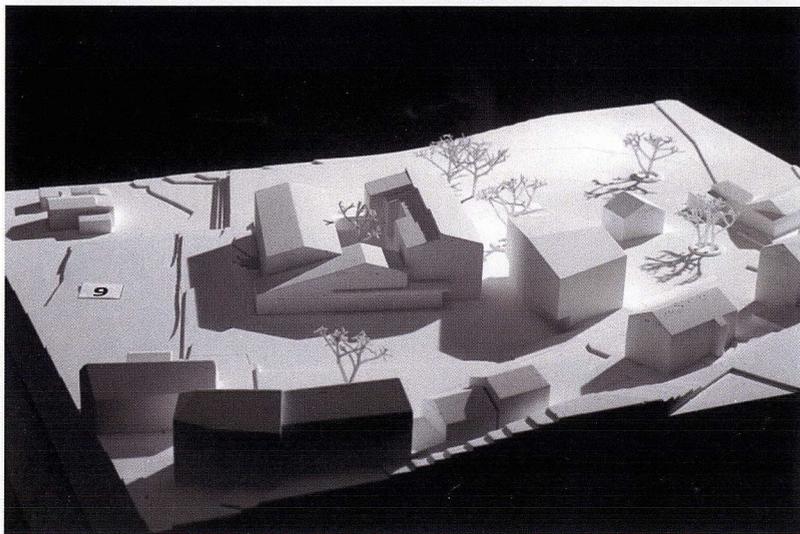
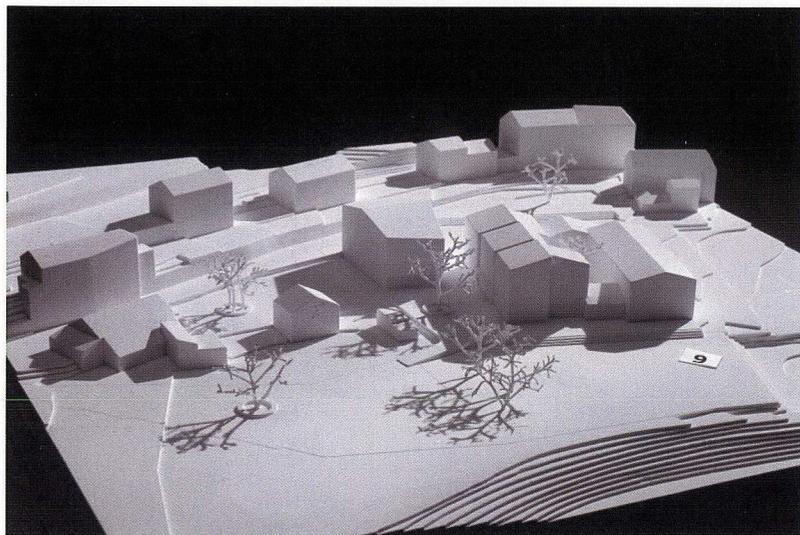


1^{er} rang 1^{er} prix
projet N° 9 1, 2, 3, SOLEIL !

Fr. 30'000.00

Auteur
Collaborateurs

Muriel Marty-Masson et Mijong
Muriel Marty
Carole Pont
Céline Guibat
Susana Dimas



Le projet d'agrandissement s'implante à l'angle sud-ouest du périmètre à disposition libérant ainsi un grand espace collectif à l'usage de l'école et du village. Grâce à sa forme urbaine précise et avec très peu de moyen, l'auteur a su tirer parti d'une donnée de base complexe pour offrir une réponse très convaincante à ce lieu. La conservation *in extenso* de l'école de Martigny-Croix, renforcée par la suppression de la bibliothèque maladroitement rajoutée dans la cour, est une marque de reconnaissance de sa qualité d'implantation originale qui libère un grand préau ouvert dans l'axe de la vallée. Le nouveau volume renforce le dispositif construit des édifices publics et privés actuellement présents sur le site sans obstruer la vue dans la direction du grand paysage alpin.

Les accès sont clairement disposés et marqués par des éléments architecturaux : marquise existante ou légers porte-à-faux volumétriques créés. L'extension comprend au rez-de-chaussée la nouvelle bibliothèque accessible à la fois par les élèves et par le public de la commune. Au-dessus, sont répartis autour d'une distribution centrale deux niveaux de classes dont le nombre permet d'envisager une vraie pédagogie de groupes. Une liaison souterraine permet de se connecter au sous-sol existant qui accueille les vestiaires de la salle de gymnastique.

Dans l'école actuelle, les seules interventions sont la transformation des trois salles de classes du rez-de-chaussée en UAPE, la libération de la cour intérieure de toute construction et la mise en valeur de visions traversantes dans l'édifice scolaire. Ces quelques manipulations typologiques redonnent du sens et de la qualité à l'école tout en offrant des potentialités d'utilisation du rez-de-chaussée au-delà du cadre scolaire en regroupant par exemple les espaces de la salle de gymnastique, de l'UAPE et de la cour pour des activités festives ou collectives.

Les étapes de construction sont très clairement explicitées et garantissent au maître d'ouvrage des opérations dissociées dans le temps, sécurisées et maîtrisables financièrement. Le langage architectural et les matériaux envisagés sont simples et adaptés à la situation locale. L'alternance des parties pleines et vitrées jouent avec la situation et les vues sur l'environnement. Le volume construit se situe dans la moyenne.

Le jury recommande néanmoins que les espaces intérieurs de l'extension soient un peu revus à la baisse pour que la distance entre les deux édifices passe du statut de «proximité» à celui de «tension architecturale», affirmant encore plus ce parti d'implantation d'une très grande justesse territoriale.

1, 2, 3, SOLEIL!

concours de projet pour l'agrandissement du centre scolaire de Martigny-Croix
l'aménagement d'un usage
la mise aux normes du bâtiment existant

IMPLANTATION

L'implantation du bâtiment en limite sud de parcelle permet de redéfinir les espaces extérieurs.
La nouvelle cour de l'école côté village distribue les entrées à l'école. La cour côté est distribue la bibliothèque et l'UAPE, créant ainsi une nouvelle hiérarchie dans les flux de distribution. La parcelle est permise la gestion des circulations, offrant une zone de dépôt et des places de parking.

FONCTIONS

La bibliothèque est déplacée du centre de l'école existante pour être repositionnée au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment bénéficiant d'un éclairage naturel généreux ainsi que d'un accès indépendant. L'UAPE est quand à elle aménagée au rez de l'ancienne école tandis que les salles de classe sont intégrées au nouveau bâtiment. L'UAPE bénéficie de la cour intérieure libérée par la bibliothèque comme nouvel espace extérieur protégé ainsi que d'une entrée indépendante.

Les fonctions utilisées « hors école » (bibliothèque municipale et UAPE) sont ainsi accessibles depuis le nouvel espace extérieur est.

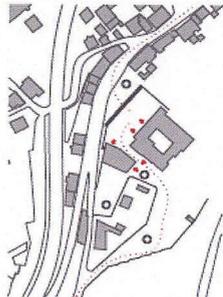
La proximité du nouveau bâtiment permet la construction d'une liaison intérieure chauffée, en sous-sol reliant les différentes activités des deux constructions. Ainsi tous les élèves accèdent à la bibliothèque et à la salle de gym sans sortir des bâtiments.

MATERIALITE

La nouvelle construction s'intègre au bâti environnant par sa façade en bois et alu. L'intérieur des locaux met en œuvre du bois et des couleurs.

TYPLOGIE

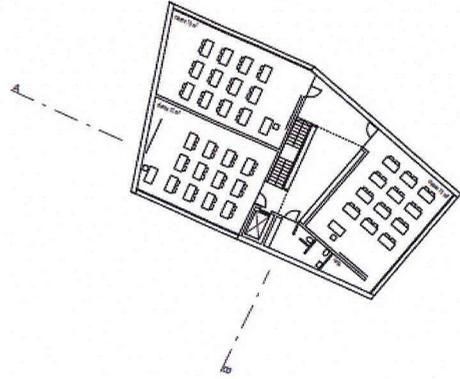
Organisé autour d'une circulation et d'un hall central desservant les différentes fonctions, le bâtiment se développe sur deux étages sur rez-de-chaussée. Le sous-sol permet d'aménager la liaison vers l'existant ainsi que les nouveaux locaux techniques.



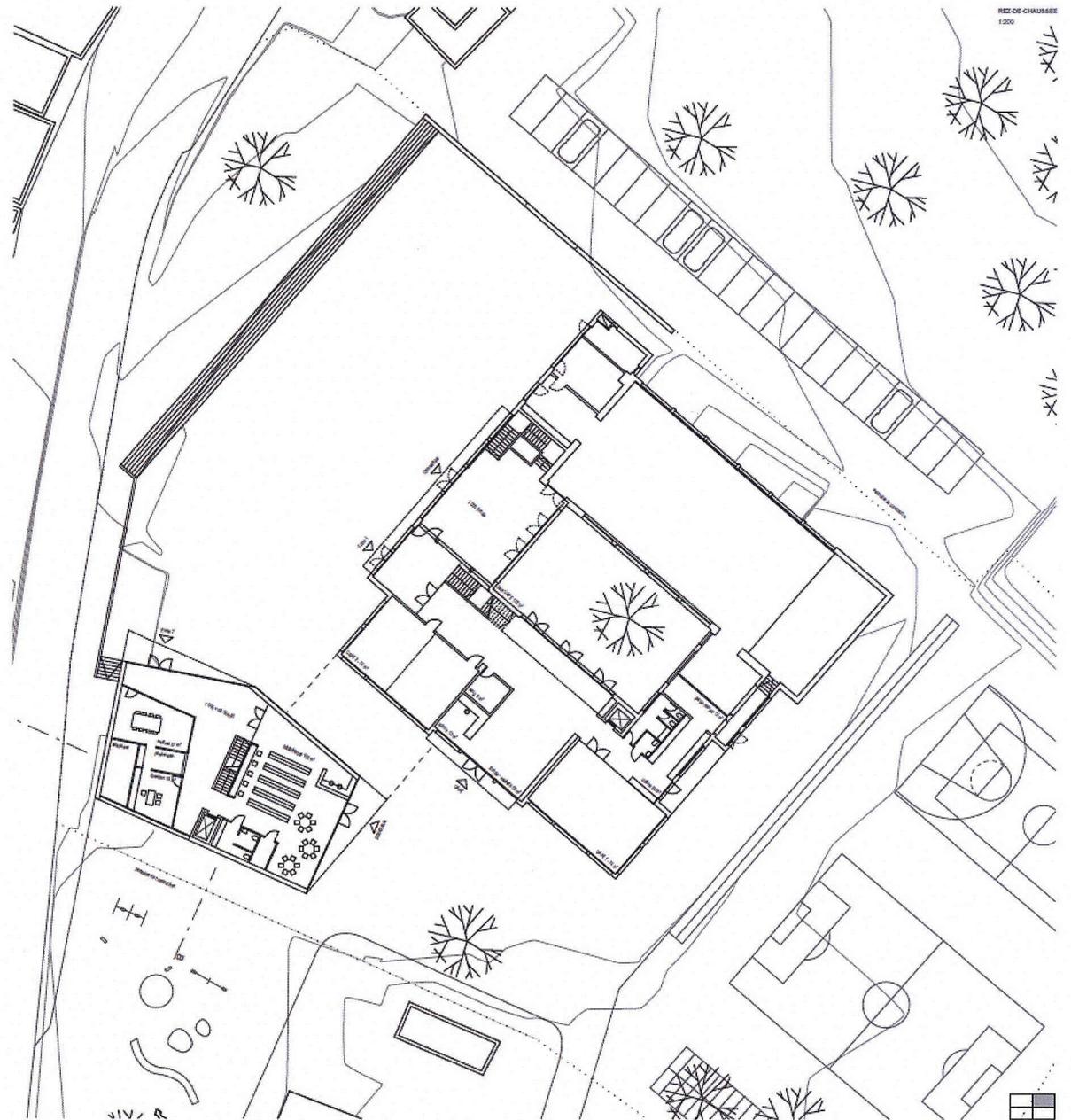
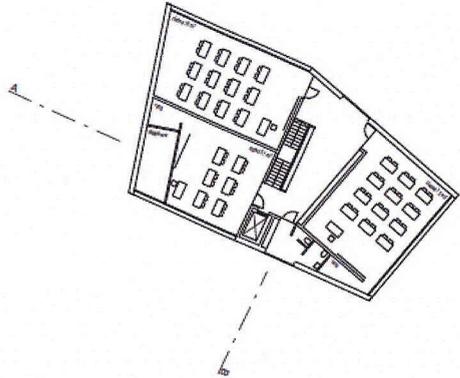
1, 2, 3, SOLEIL!

concours de projet pour l'agrandissement du centre scolaire de Martigny-Croix
l'aménagement d'une auge
la mise aux normes du bâtiment existant

ETAGE 3
1:200



ETAGE 1
1:200

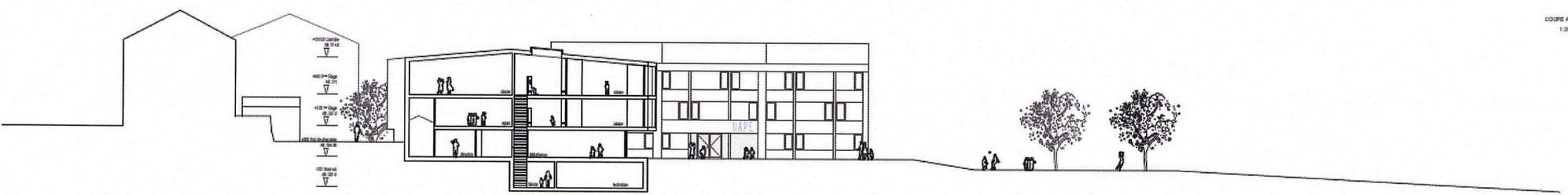
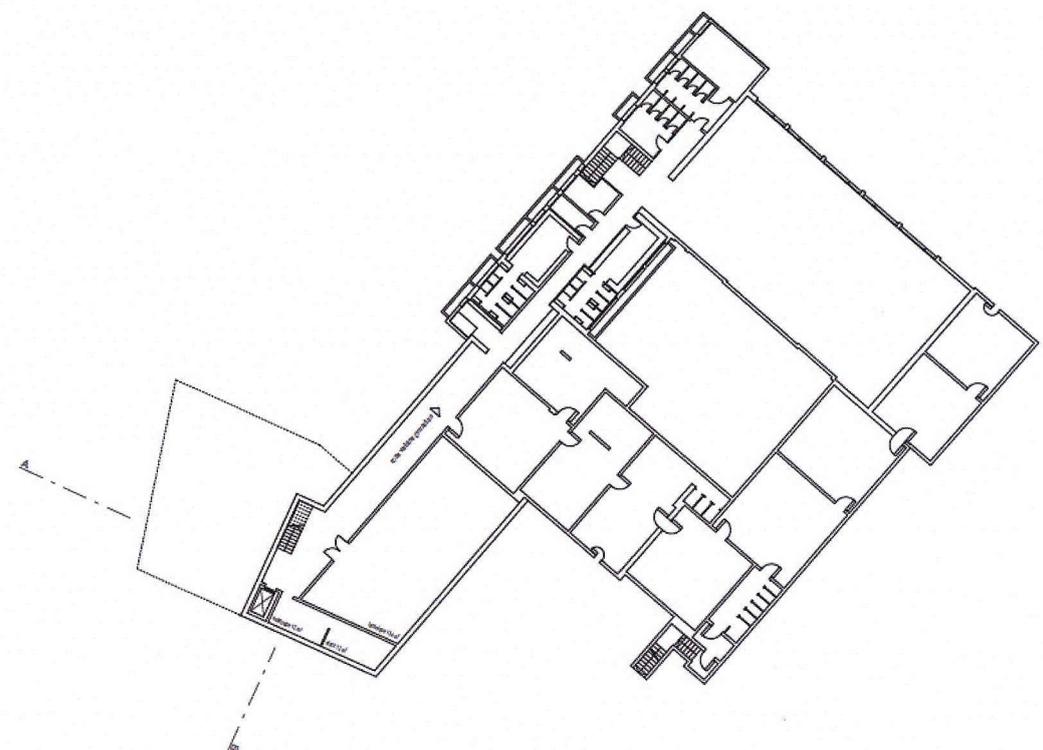


1, 2, 3, SOLEIL!

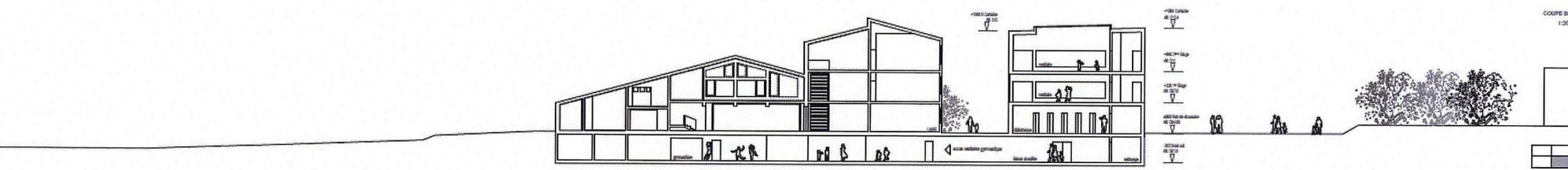
concours de projet pour l'agrandissement du centre scolaire de Martigny-Croix
l'aménagement d'une usage
la mise aux normes du bâtiment existant



SOUS SOL
1:200



COUPE AA
1:200



COUPE BB
1:200

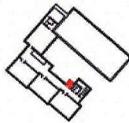
1, 2, 3, SOLEIL!

concours de projet pour l'agrandissement du centre scolaire de Martigny-Croix
l'aménagement d'une UAPE
la mise aux normes du bâtiment existant

CONSTRUCTION / DEMOLITION

ETAGES 1 ET 2

La seule intervention prévue aux étages 1 et 2 est la construction d'un ascenseur pour rendre le bâtiment accessible aux personnes handicapées.



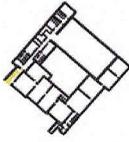
REZ DE CHAUSSEE

Démolition de la bibliothèque, des sanitaires actuels et des certaines cloisons pour la transformation de ces locaux en UAPE.



REZ DE CHAUSSEE

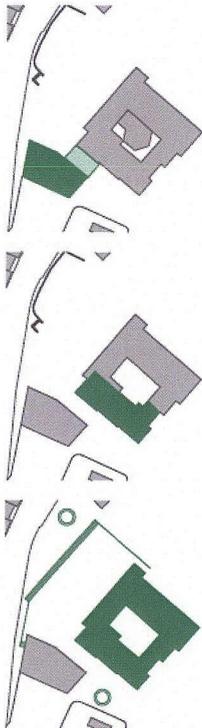
Démolition des sanitaires à l'angle sud ouest du bâtiment permettant la liaison entre les 2 bâtiments.



ETAPES DE CONSTRUCTION

ETAPE 1

Construction du nouveau bâtiment ainsi que de la liaison couverte.



ETAPE 2

La bibliothèque pourra être démantée et la cour intérieure de l'ancien bâtiment vidée et aménagée en espace de jeux.

Les salles de classe du rez de l'existant déménageront dans les nouveaux locaux permettant le début de l'aménagement de l'UAPE.

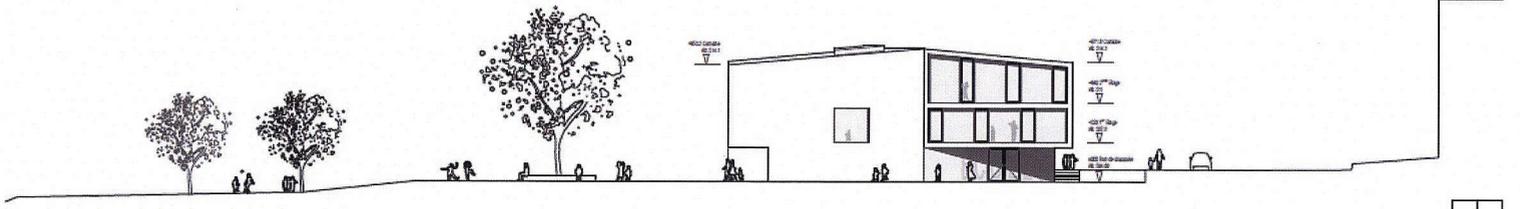
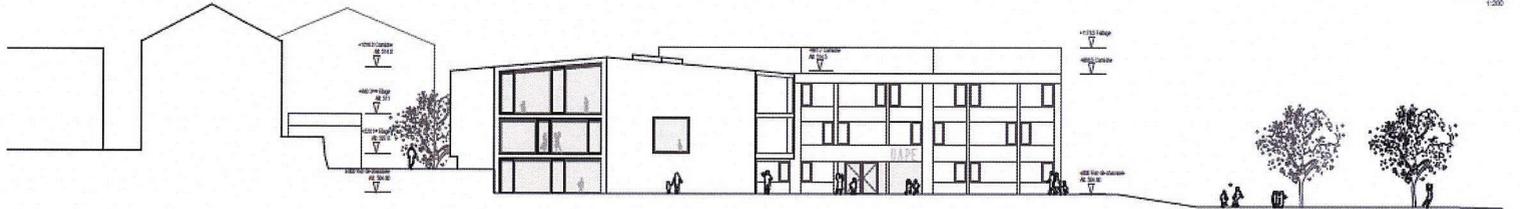
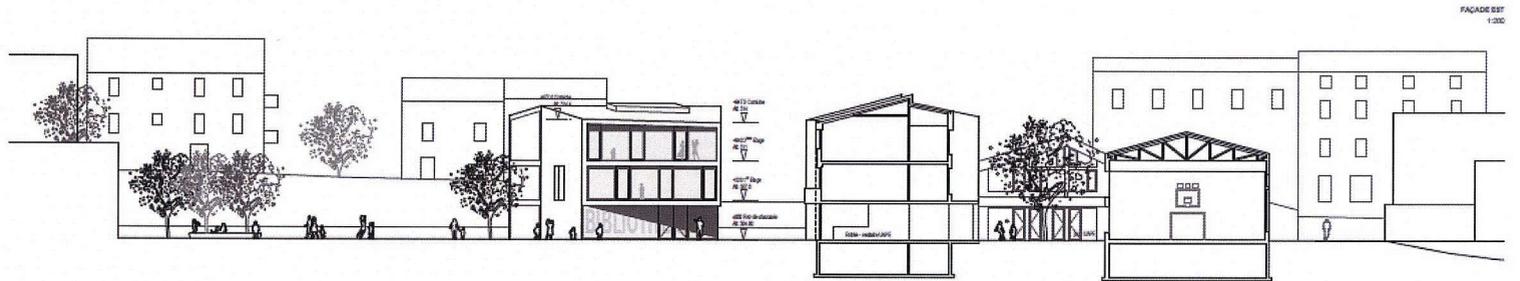
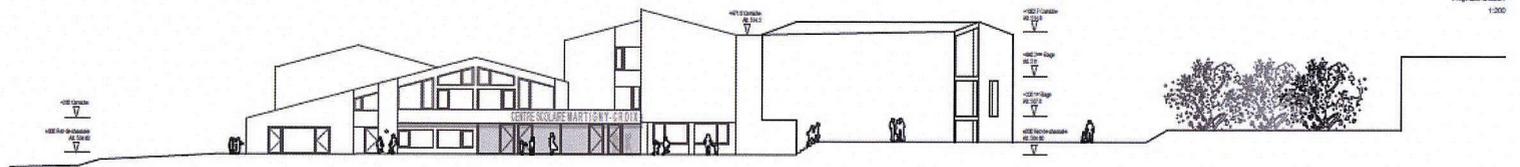
ETAPE 3

Construction d'un ascenseur desservant les 3 niveaux du bâtiment existant.

Réfection complète du bâtiment existant ainsi que sa mise aux normes.

MISE EN CONFORMITE DE L'EXISTANT

Le bâtiment existant devant répondre au standard Minergie sera enveloppé d'une isolation extérieure de façade ainsi que de toiture : les fenêtres seront changées, permettant ainsi une mise en relation des deux constructions au travers des nouvelles parois et couleurs de vitrage.

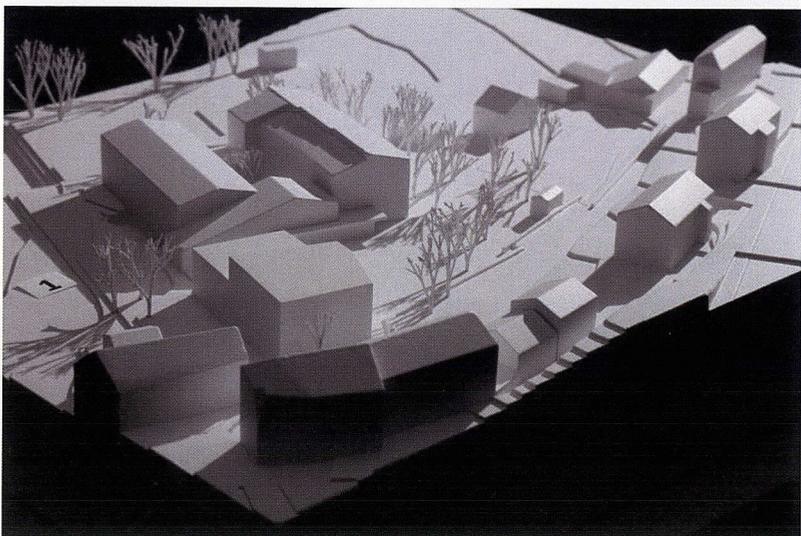


2eme rang 1ere mention
projet N°1 **NEZ A NEZ**

Fr. 6'000.00

Auteur
Collaborateurs

BFN architectes Sàrl
Aude Bornet Fournier
Stéphanie Fornay Farquet
Geneviève Nachen
Julien Crettenand



L'auteur du projet implante un bâtiment indépendant pour le programme d'agrandissement du côté de la rue de la Condémine et requalifie l'école existante.

Le nouveau volume, posé en limite nord-est de la parcelle, cherche une relation avec le tissu du village. Sa position ne lui permet toutefois pas d'appartenir à la rue étant clairement en contrebas dans l'espace scolaire. Le nouveau préau se détache du vieux village en lui « tournant le dos » au profit d'une orientation sud-ouest du côté de la montagne, ce qui est regretté par le jury.

L'auteur vide la cour centrale du bâtiment existant et lui redonne son rôle initial de jardin intérieur autour duquel s'enroulent les différentes circulations. La transparence et la lumière sont au cœur du bâtiment. L'auteur met en valeur les qualités de l'existant avec respect et offre un assainissement pertinent.

La bibliothèque proposée au rez-de-chaussée est ouverte sur la rue et le préau ce qui permet un double accès aisé pendant et en dehors de l'horaire scolaire. L'UAPE organisée sur deux niveaux offre un espace extérieur protégé en toiture qui découpe le volume de manière favorable. Une distinction claire entre UAPE et salles de classe aurait été un avantage pour l'organisation des activités pendant les jours fériés.

Les salles des maîtres et d'appui sont à la fois conservées dans l'existant et présentes dans le nouveau bâtiment. Cette interprétation défavorable du programme des locaux aboutit à la création d'une classe supplémentaire.

Le nouveau volume est construit sur la limite parcellaire, ce qui ne respecte pas le règlement des constructions en vigueur.

Le volume SIA est légèrement inférieur à la moyenne.



plan de situation 1/500
N

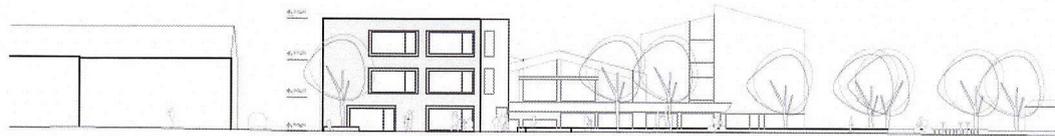


Concours de projets pour l'agrandissement du centre scolaire de Martigny-Croix
aménagement d'une UAPE et mise aux normes du bâtiment existant, janvier 2014

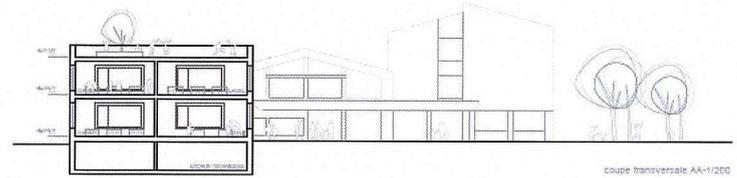
NEZEN



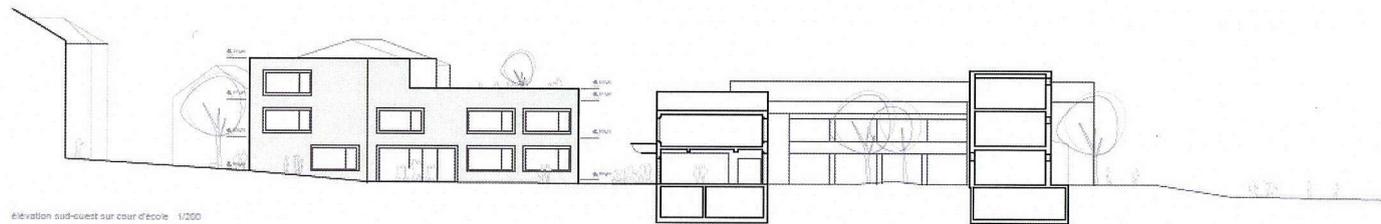
Concours de projets pour l'agrandissement du centre scolaire de Martigny-Croix
aménagement d'une UAPE et mise aux normes du bâtiment existant, janvier 2014



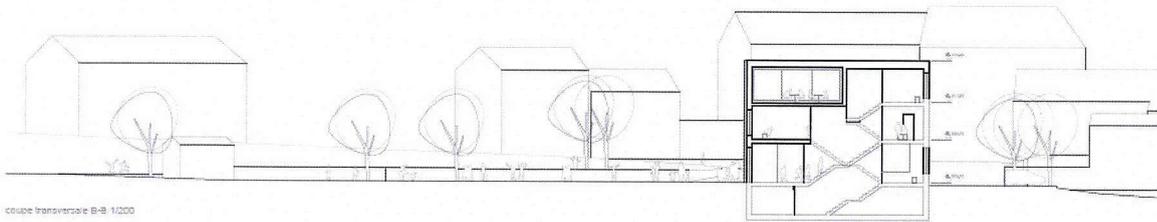
élévation nord-ouest 1/200



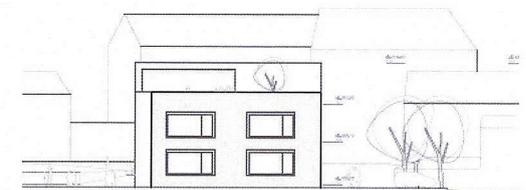
Coupe transversale AA-1/200



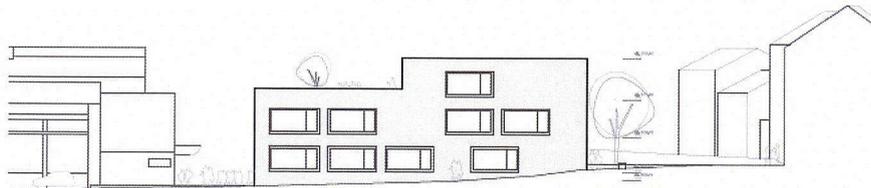
élévation sud-ouest sur cour d'école 1/200



coupe transversale B-B 1/200



élévation sud-est 1/200



élévation nord-est 1/200



coupe longitudinale C-C 1/200

Concours de projets pour l'agrandissement du centre social de Martigny-Croix
aménagement d'une UAPE et mise aux normes du bâtiment existant, janvier 2014

à
NEZ

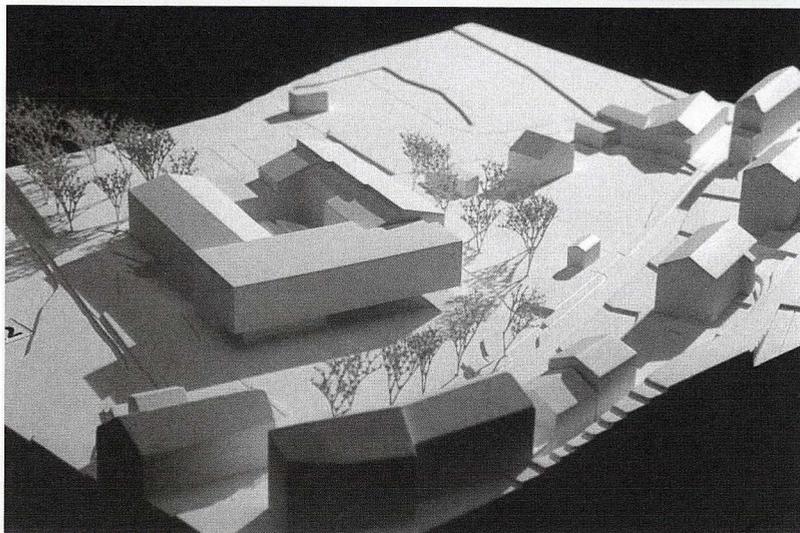
3eme rang 2 ème mention
projet N°12 **COLOMBE**

Fr. 4'000.00

Auteur
Collaborateurs

Atelier d'architecture Coquoz

Thomas Coquoz,
Raymond Coquoz
Daniel Carvalho
Barthélémy Reuse
Sébastien Maradan



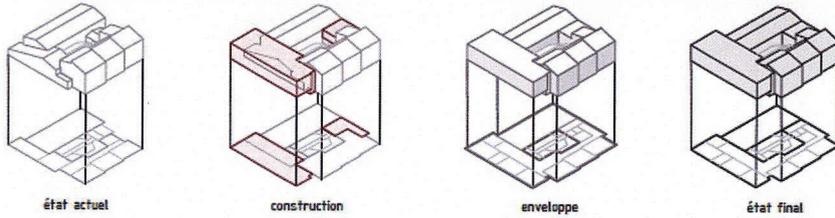
Le projet propose de remettre en scène l'entier de l'école existante en réécrivant toute l'expression de l'enveloppe. Pour ce faire, l'auteur installe un nouveau corps de bâtiment sur trois niveaux devant l'actuelle façade d'entrée. Ce dispositif permet de conserver, au niveau du sol, la presque totalité de la surface du préau, tout en préservant les qualités d'implantation de l'école de Martigny-Croix avec ses dégagements visuels sur le paysage.

Les entrées aux différentes parties programmatiques sont réunies sous un grand porte-à-faux qui accueille les élèves et fait office de préau couvert. Les nouvelles classes sont situées au deuxième niveau en relation avec les salles existantes alors que L'UAPE se place au premier niveau sur un étage complet. Une petite extension du volume au sud-est de l'existant vient s'inscrire malheureusement à l'intérieur d'un périmètre inconstructible lié à la présence de l'oléoduc.

La structure et les façades de l'extension sont conçues en bois, permettant d'envisager une préfabrication adaptée à la notion de rapidité de montage nécessaire à ce type d'intervention «collée à l'existant». Cependant ce choix structurel ne permet pas de renforcer sismiquement l'existant alors que sa disposition l'aurait requis. L'auteur propose d'étendre à toutes les façades le principe d'un bardage en bois sur une isolation périphérique.

Si le jury reconnaît à ce parti le mérite de définir un projet qui devient un tout reconnaissable et compact, il regrette que le coeur du projet, la cour, ne soit pas remis dans son état original, à savoir sans la présence de la bibliothèque rajoutée après la construction. Le fonctionnement de l'UAPE est également jugé non pertinent, car pris entre deux programmes et sans espace extérieur de qualité, ni en continuité avec les salles. Enfin l'expression du bardage en bois est jugée peu adaptée au lieu.

Le volume construit se situe dans la moyenne, mais l'intervention générale sur toutes les parties d'ouvrage existantes sont un facteur de renchérissement et difficilement envisageable en étapes.

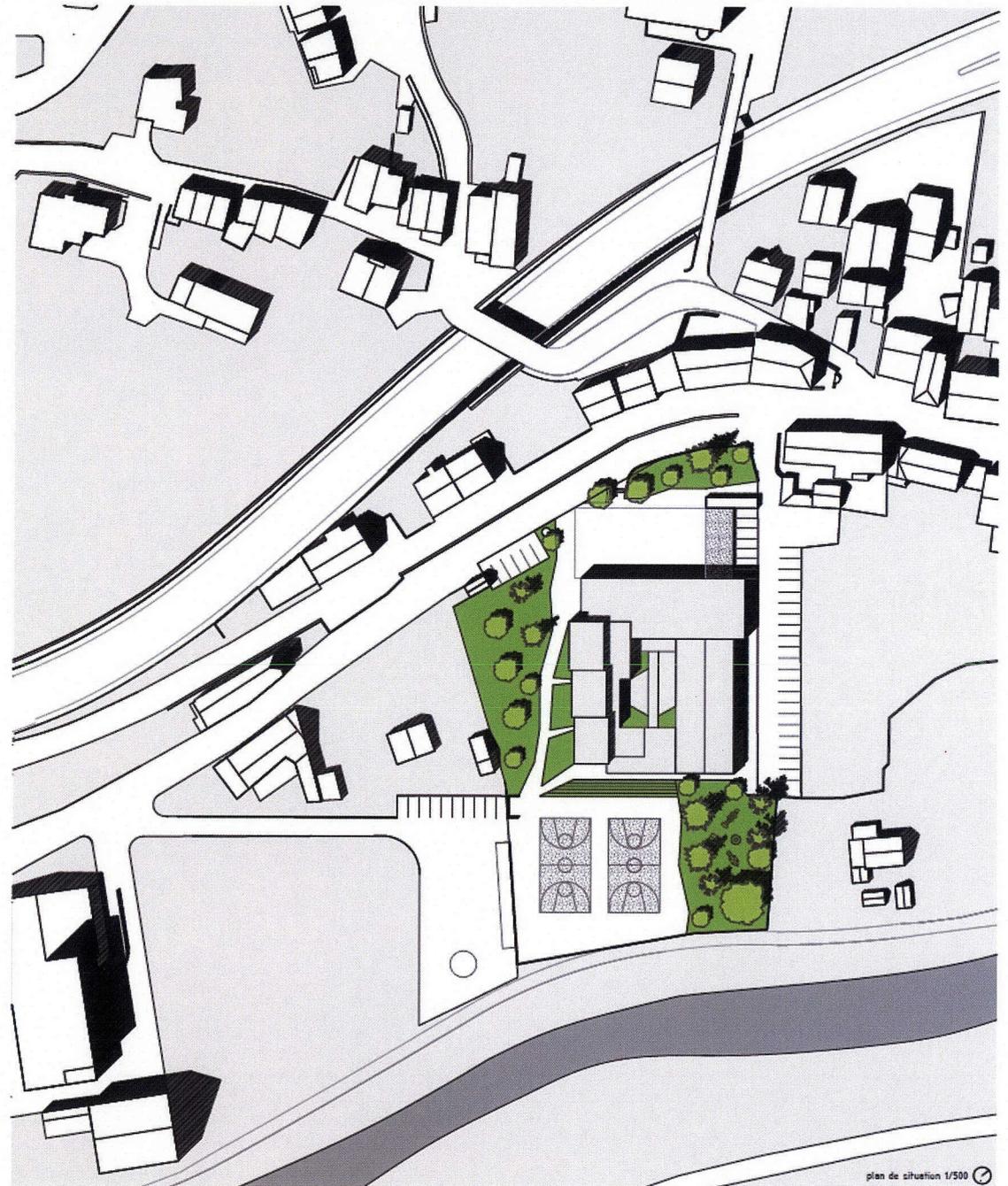


L'agrandissement envisagé

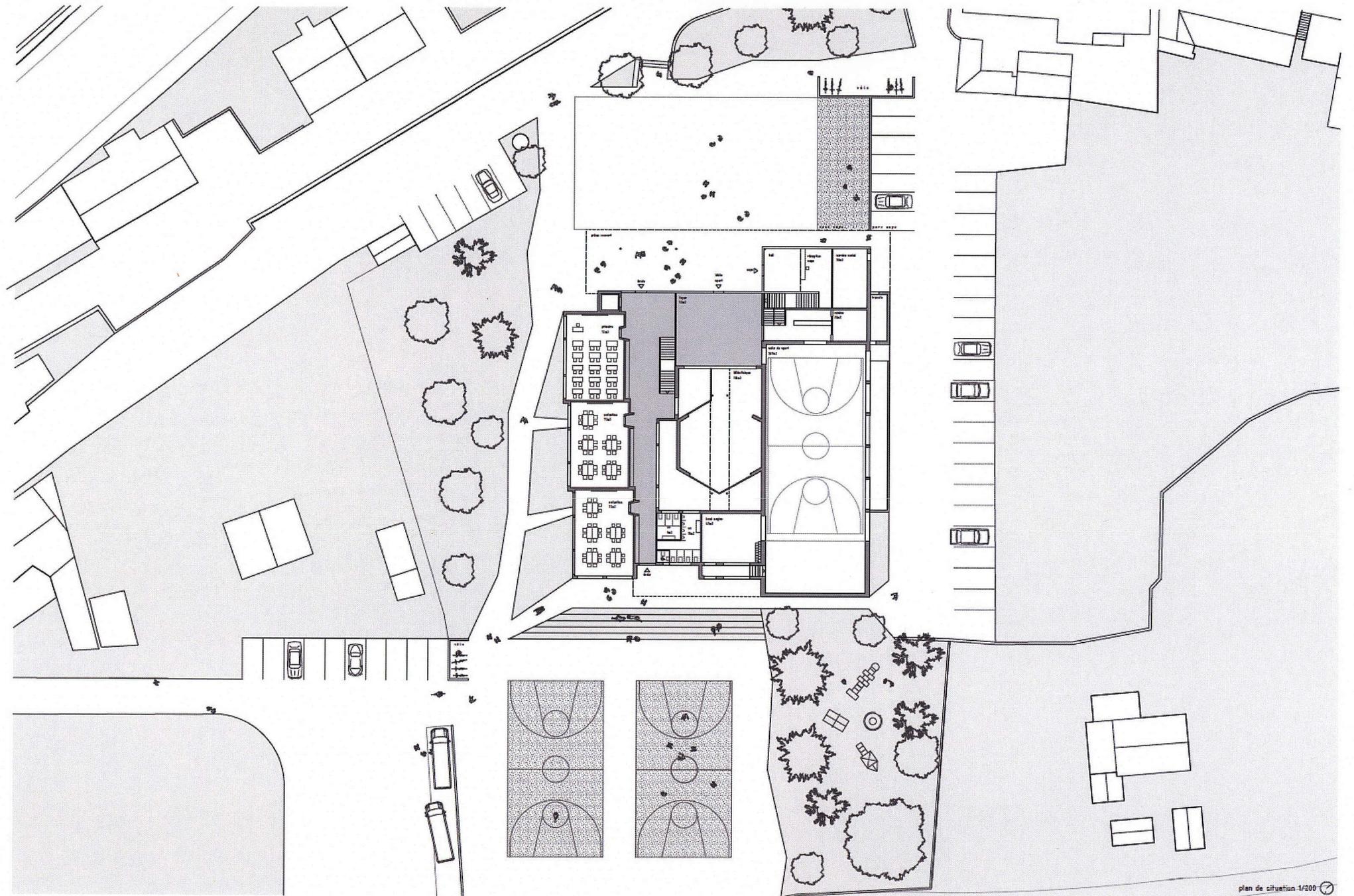
Le parti présenté profite de la densification demandée pour redonner à l'ensemble une lecture unitaire de centre scolaire.
 adjonction d'une aile de bâtiment sur façade nord et liaison au premier étage sur façade sud
 cour nord avec puits couvert et entrées école-usps-sport-bibliothèque reliés le centre scolaire avec le bath existant
 cour sud redessinée, arrivées escaliers, entrées et aires de jeux aménagées
 de part leur typologie et leur emplacement les classes usps peuvent également se transformer en classes complémentaires

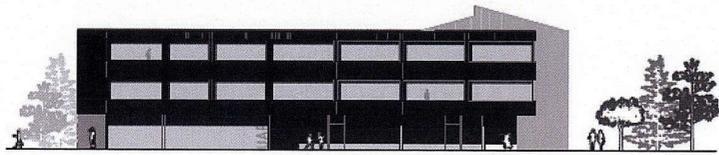
Le procédé choisi - l'enveloppe - procure de nombreux avantages

- ... une mise aux normes acoustiques, feu et énergétiques rationnelle et économique.
- ... la construction en ossature bois légère emballe la fête principal, le reste de la périphérie des bâtiments est revêtu par une peau unitaire en bois sur isolation aéroacoustique (façade ventilée)
- ... une conception de l'implantation qui favorise les synergies fonctionnelles (salle de sport, locaux de service, entrées).
- ... système constructif choisi : bâtiment bois préfabriqué réduit considérablement le délai de chantier une grande partie des travaux peut s'effectuer hors des périodes scolaires.
- ... l'implantation proposée génère des espaces extérieurs aménageés (puits couvert, espaces jeux d'été)

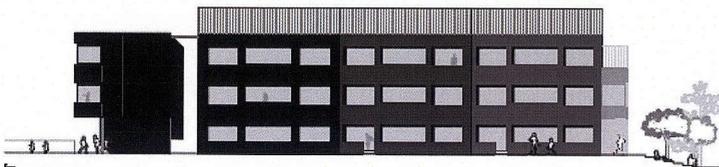


plan de situation 1/500

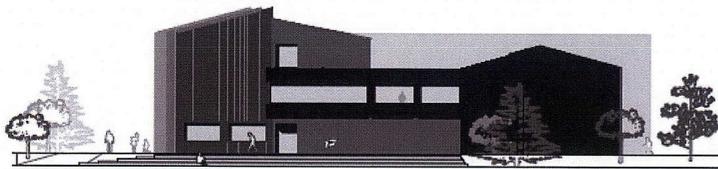




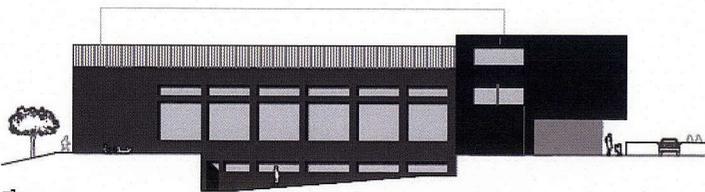
facade nord



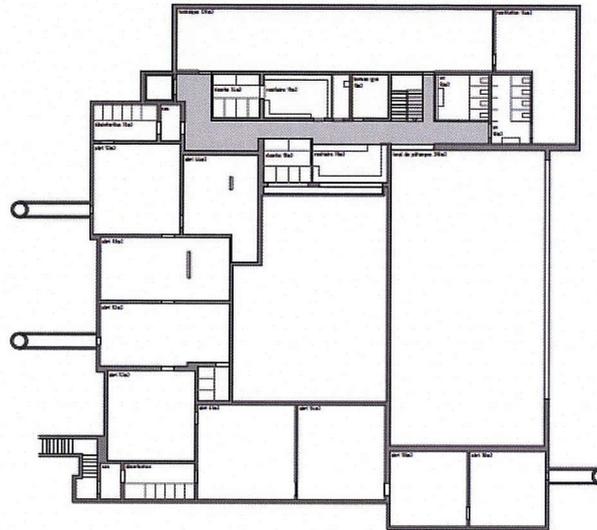
facade ouest



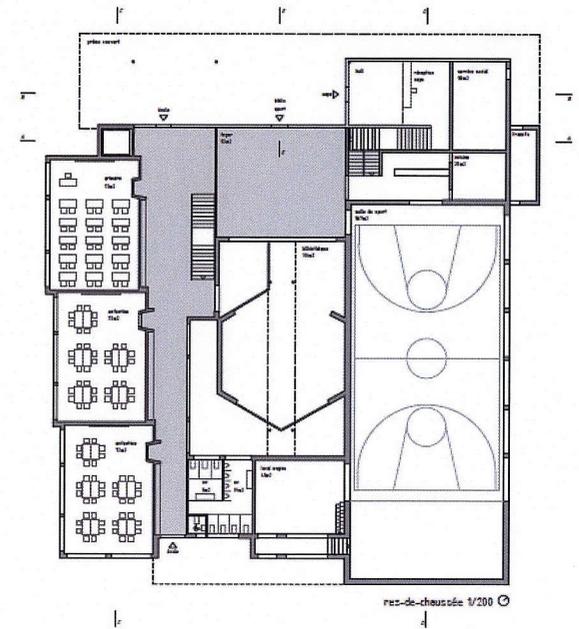
facade sud



facade est



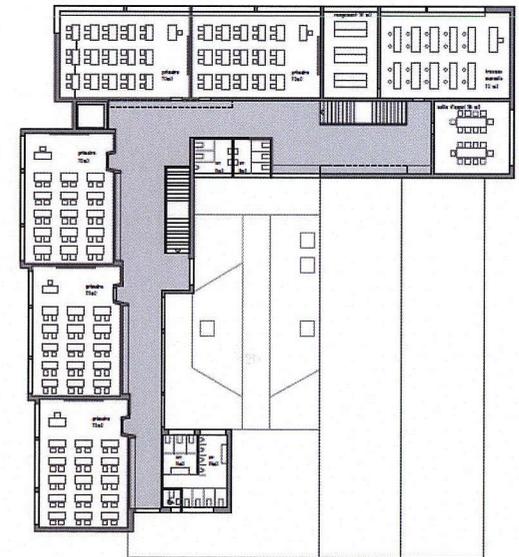
sous-sol 1/200



rez-de-chaussée 1/200



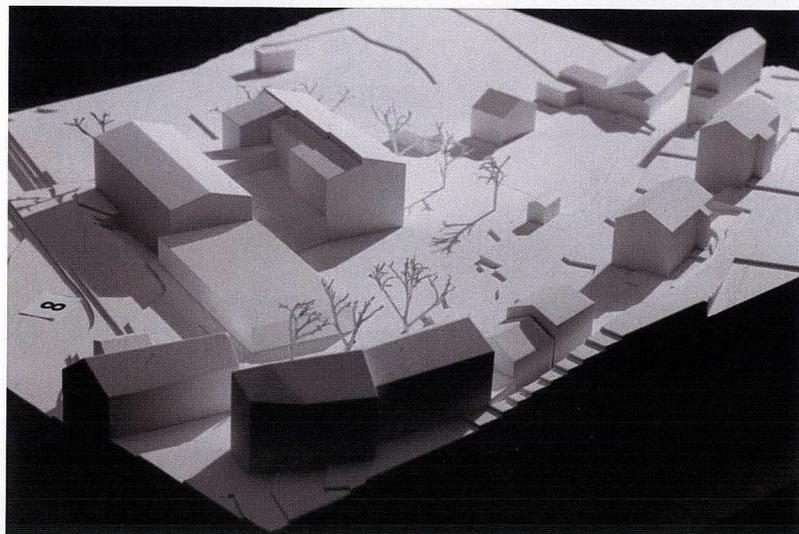
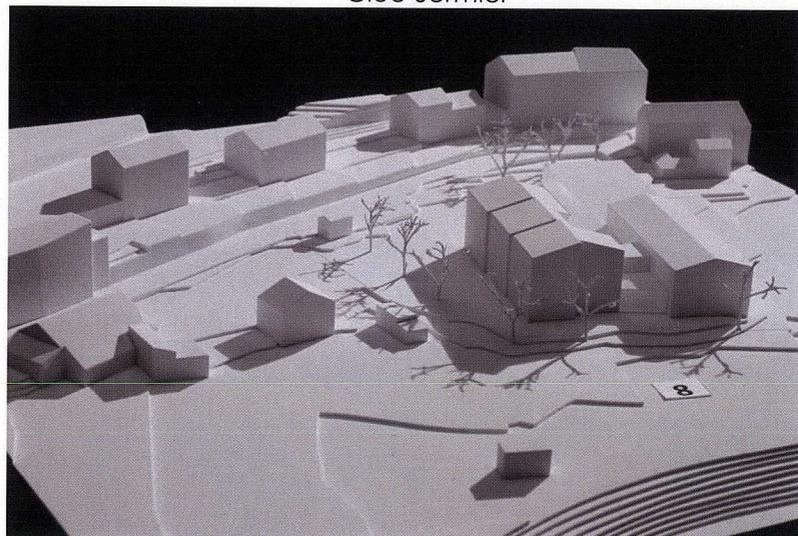
1er étage 1/200



2ème étage 1/200

4eme rang 2 ème prix
projet N° 8 **ET AU MILIEU COULE UNE RIVIERE** Fr. 6'000.00

Auteur **Suter Sauthier & associés sa**
transversal architechte sàrl
Collaborateurs Christian Suter, Raphaël Sauthier
Xavier Marlaire, Frédéric Posse
Fabio Rosado, Sylvie Delavy
Cloé Sermier



A partir d'une analyse précise du bâtiment existant et du contexte, l'auteur décide avec une grande liberté d'améliorer les éléments du programme qu'il juge insatisfaisants : la salle de gymnastique, le hall d'entrée, la définition spatiale de la bibliothèque et les circulations. Son interprétation du problème posé l'amène à construire un nouveau volume pour la salle de gymnastique qu'il enterre partiellement et qu'il pose en continuité des vestiaires existants. Il la rattache au cœur central de l'école actuelle qui est totalement redéfini.

Une nouvelle interprétation du bâtiment existant est proposée : deux corps de bâtiment pour l'entier du programme scolaire et une partie centrale de circulation comprenant accès, bibliothèque et salle de gymnastique. Il fait référence au « flux de la rivière » pour la partie centrale qui « coulerait » entre les ailes scolaires. L'auteur ouvre le bâtiment côté rivière, sur la nature. Les espaces extérieurs côté village et côté rivière sont ainsi mis en relation par le nouvel élément central.

L'organisation des locaux est claire avec une distinction précise entre les locaux scolaires et les fonctions en accès public. L'auteur du projet interprète librement les demandes de l'organisateur. Le jury est interpellé par cette approche de remise en cause du problème posé qui a lui permis de cerner les enjeux fondamentaux du concours. Cependant la proposition n'est pas assez aboutie architecturalement pour justifier une telle remise en question d'un bâtiment dont l'analyse fine a démontré la justesse d'approche dans ce lieu.

Le volume SIA est largement au-dessus de la moyenne.

et au milieu coule une rivière
concours agrandissement école martigny-croix

analyse

Le projet a eu lieu coule une rivière a vu de l'analyse fine du contexte et du bâtiment existant.

Le centre scolaire construit en 1970 et complété en 1995 réunit un certain nombre de salles de classe, la salle de gymnastique et la bibliothèque sociale et communale de Martigny-Croix. Ce bâtiment s'inspire de l'architecture fonctionnelle des bâtiments publics des années 70. Le bâtiment élimine des qualités architecturales de cette époque et s'intègre à ce site d'habitat existant. L'analyse volumétrique de cette composition permet de ressortir quatre éléments bien distincts les uns des autres désignant également les différentes fonctions réunies dans cette unité (salles de classe, gymnastique, bibliothèque).

Les salles de classe existantes correspondent parfaitement aux normes actuelles du point de vue de leurs dimensions (surface et hauteur). Le nombre de salles est par contre en nombre. Il serait alors intéressant de voir comment ces salles pourraient être aménagées. Le bâtiment des salles de classe est conçu de manière simple et efficace. La volumétrie, l'orientation et l'exposition des façades sont de qualité.

La salle de gymnastique actuelle ne correspond plus aux normes en vigueur. En effet, celle-ci est sous dimensionnée. Son fonctionnement n'est pas efficace et son site peu pratique notamment du point de vue de l'emplacement des vestiaires en sous-sol. Cela-ci implique une augmentation des flux de personnes. Il s'agit notamment d'un point faible du bâtiment actuel. Néanmoins, l'orientation et l'exposition des façades sont de qualité.

L'entrée du bâtiment est constituée d'un volume massif qui ne convient guère aux salles de classe. Ce corps de bâtiment peut cependant, à donner l'impression d'un volume réparti, grâce à une grande valeur architecturale.

La bibliothèque se trouve au cœur de l'école dans l'espace central. L'architecture de cet élément est très dérangeante car elle présente l'ensemble du site. Ce bâtiment a une nouvelle fonction.



concept

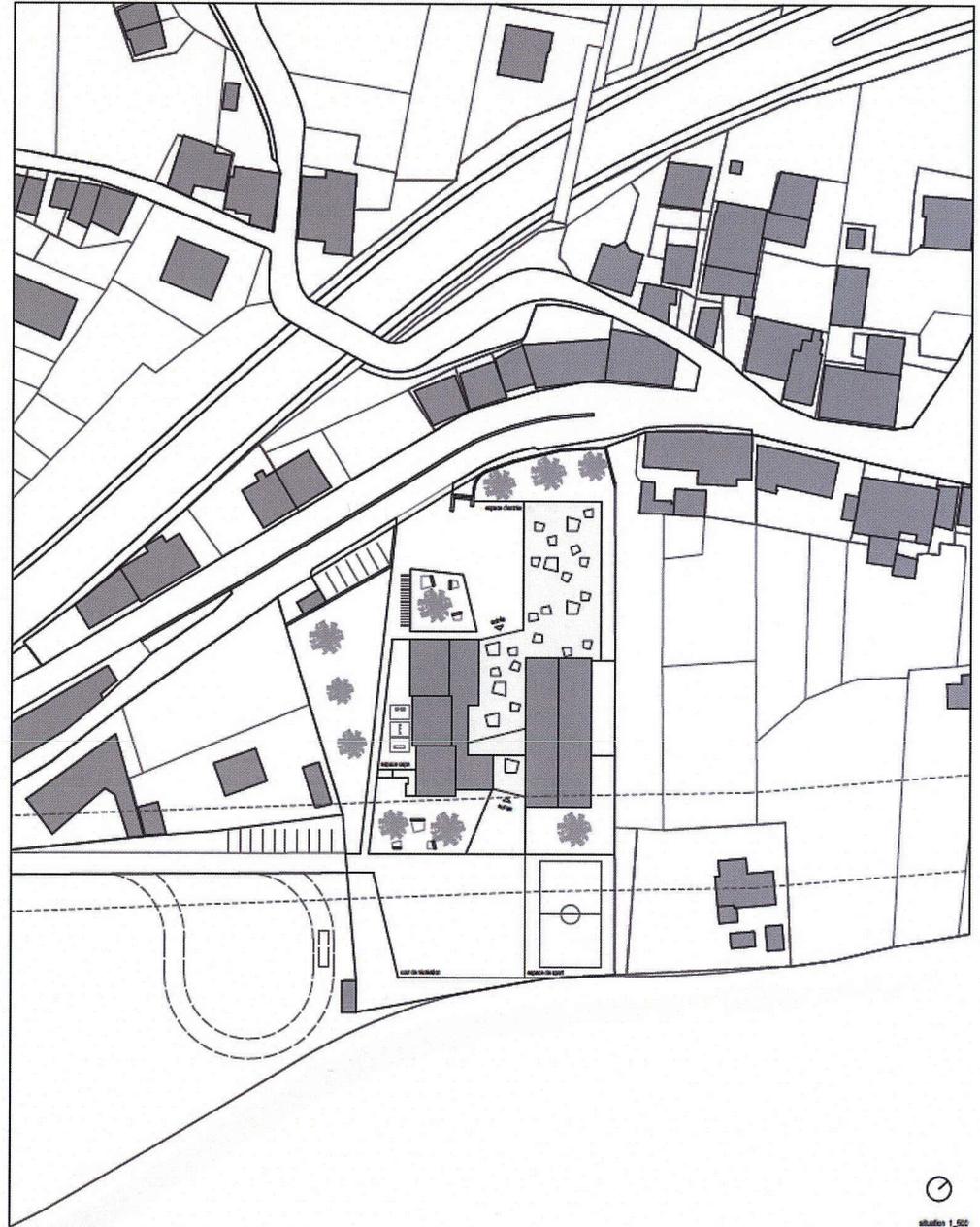
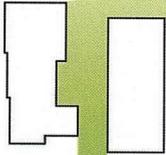
Le projet conserve les deux corps de bâtiment principaux à savoir le bâtiment de la salle de gymnastique et celui des salles de classe. La bibliothèque et le volume d'entrée sont quant à eux supprimés, ces éléments étant en valeur les deux volumes principaux.

Dans la salle de gymnastique, le parti propose d'y insérer le programme scolaire. Cette idée permet ainsi de retrouver une vraie salle de sport aux normes mais également à la population. La salle de sport peut être adaptée comme étant suffisante à l'usage scolaire mais aussi ouverte dans les années futures.

L'idée générale du projet est de privilégier un nouveau bâtiment qui se situe entre les deux volumes existants. Ce nouveau bâtiment réunit les fonctions publiques à savoir la salle de gymnastique, la bibliothèque ainsi que les vestiaires. Il s'agit de créer un nouveau bâtiment réintégrant le site à son espace aux deux volumes existants. Cette logique répond à l'indépendance et complète et rend la composition harmonieuse.

Ce nouveau volume réagit aux mouvements des bâtiments existants et il peut s'intégrer à une dalle qui se trouve entre deux rochers. L'édifice de ce bâtiment se fait principalement en béton permettant de garantir une harmonie suffisante dans l'ensemble du bâtiment et crée également un espace de lecture idéal. La salle de gymnastique se compose de deux volumes à l'air et à l'ouest offrant un atmosphère appropriée pour la pratique du sport.

La volumétrie et l'organisation du nouveau projet donne une cohérence à l'ensemble du site. L'analyse du lieu et le travail sur les bâtiments existants dans la possibilité d'imaginer un projet efficace et précis, à donner la preuve d'une intégration délicate entre anciens et nouveaux bâtiments selon une composition simple réactive à une problématique complexe.



situation 1/500

et au milieu coule une rivière
concours agrandissement école marigny-croix

accès

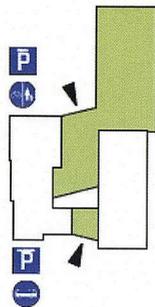
75% des élèves arrivent à l'école depuis la place abîmée au sud de l'école (Maison des tous scolarisés), seuls 25% des élèves viennent à pied depuis le village. Cette dernière particularité conditionne la répartition des accès. En effet, le projet propose de créer deux entrées à ce complexe la première au sud et la seconde au nord. Cela permet d'organiser de manière logique les accès au bâtiment et de donner un accès direct à la cour de récréation et à l'espace de sport. Les deux entrées débouchent dans le nouvel espace créé au centre de l'école. L'entrée nord donne la possibilité d'un accès indépendant pour les différentes fonctions, rendant flexibles quant aux utilisations tout comme scolaire (salle de gymnasique et bibliothèque), chacune des fonctions peuvent aisément se déconnecter les unes des autres.

espaces extérieurs

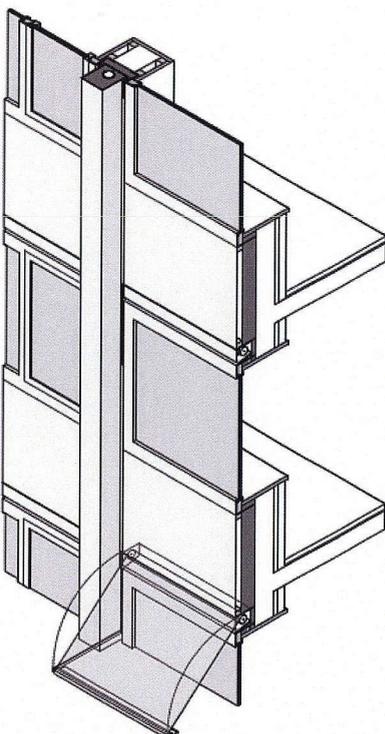
Le projet définit clairement les espaces extérieurs. Au nord, une place d'enfants en relation avec le village peuvent également servir de cour de récréation pour les élèves des classes enfantes, tandis qu'au sud prend place la cour de récréation primaire et la place de sport. Ces deux espaces sont reliés par un chemin qui longe l'USAPS et son espace extérieur privatif et sécurisé. Les places de parc et l'arrêt des bus sont maintenues à leur emplacement actuel. L'adaptation légère des aménagements extérieurs existants permet une meilleure organisation du site et ceci avec une économie de moyens.

fonctionnement

L'organisation programmatique à l'intérieur de l'école découle de la logique du projet. Le nouveau corps de bâtiment accueille les activités ainsi que le programme public (salle de gymnasique et bibliothèque). La partie existante reconstruite est réorganisée pour l'espace USAPS ainsi que l'administration. La salle de gymnasique actuelle est quant à elle investie au sud-est caractérisée par les salles de classe enfantes, une salle de travaux pratiques et la salle des maîtres. Les deux étages supérieurs accueillent les salles de classe primaires avec une liaison (un pont) entre les deux corps de bâtiment et ceci afin de garantir une excellente fonctionnalité de la nouvelle école. Cette connexion permet l'utilisation d'un seul et même bloc sanitaire et de l'accès pour l'ensemble des salles de classe. Les salles de classe s'alignent opposées le volume de la salle de gym existante, le projet propose la construction d'une nouvelle salle de sport semi-ouverte. Cette salle assure l'existence d'une nouvelle synergie avec les vestiaires et surtout permet d'obtenir une nouvelle salle respectant les normes actuelles.



salles de classe
 espace administration
 enfantes/cm
 sport
 publique/bibliothèque



passage

Ce projet répond à la demande de construction en étapes et peut être élaboré en différents scénarios. La construction de ce projet peut se faire en trois étapes distinctes, à savoir :
 1. construction de la salle de gymnasique ainsi que l'espace central
 2. réaménagement à l'intérieur de l'ancienne salle de gymnasique
 3. transformations et mise en conformité du bâtiment existant

Ce scénario permet également de maintenir une salle de gymnasique ainsi que des salles de classe pendant toute la durée des travaux.

matériaux

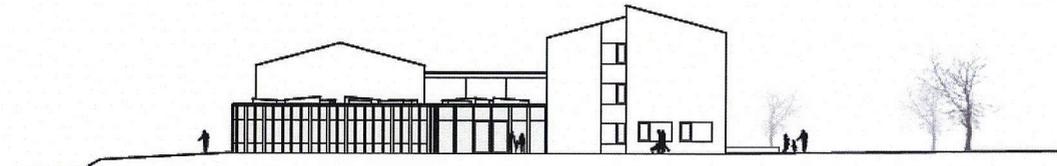
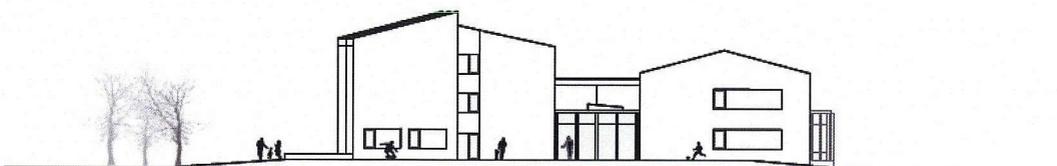
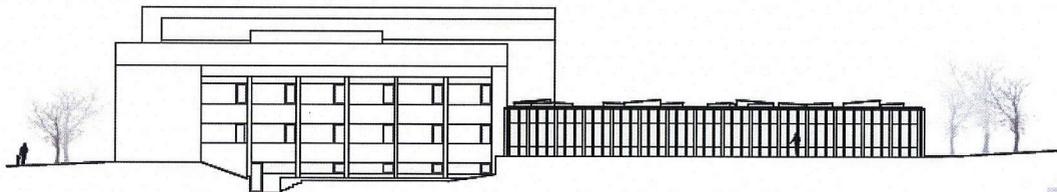
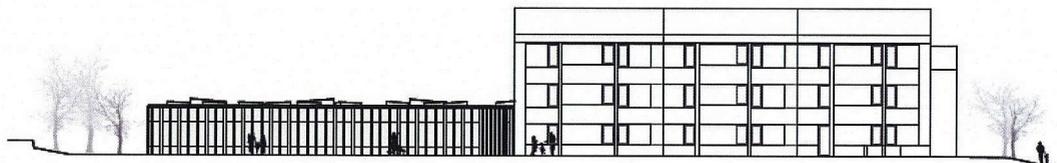
L'utilisation des liges préfabriquées à l'est et à l'ouest de chaque bâtiment permet non seulement de garantir l'esthétique et la flexibilité de ces liges mais rend possible une exécution rapide et minimise les dérangements pour les élèves. Elle permet de traiter l'enveloppe du bâtiment pendant l'exploitation de l'école et de se concentrer sur les modifications intérieures durant les vacances scolaires.

A l'exception des constructions en sous-sol implantées en béton armé, le nouveau bâtiment est conçu par un système en construction préfabriquée en bois, ceci afin de garantir un montage rapide et efficace du nouveau bâtiment.

enveloppe du bâtiment existant

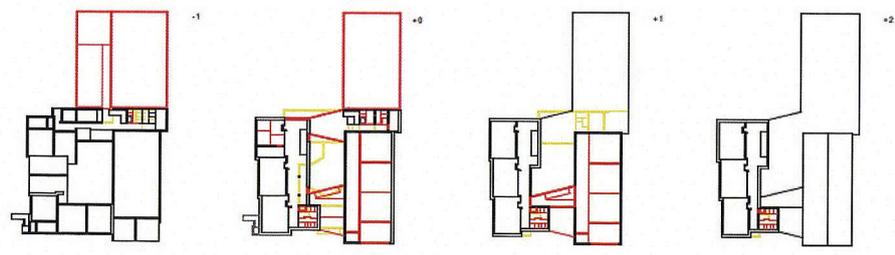
Afin de répondre au label énergie, les bâtiments existants doivent être isolés selon les normes actuelles. Tenir compte de l'architecture et de l'esthétique des liges, la question de l'isolation extérieure impose une réflexion quant à la mise en œuvre de cette nouvelle peau.

L'isolation constructive est d'appliquer toutes les nouvelles couches sur les piliers en béton existants. Ainsi les liges sont posées en applique sur ces piliers, l'isolation thermique prend place sur la façade actuelle dans l'épaisseur des piliers. Un revêtement minéral de la même dimension que le pilier se pose sur la face extérieure des liges permettant ainsi de maintenir l'aspect actuel des liges. Ces nouveaux revêtements mis en place permettent d'intégrer les décors d'œuvres plastiques. L'intérieur du bâtiment n'est que très peu touché par cette intervention. Un simple encastrement en profondeur des poteaux de maintien des entrées propres à l'intérieur des salles de classe. La nouvelle façade sera revêtue d'une peau minérale fine permettant également d'y intégrer des stores en toile.

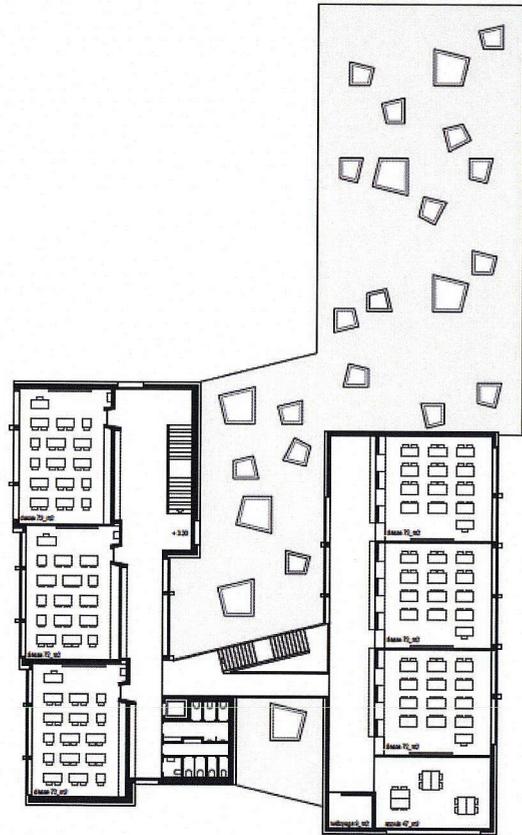




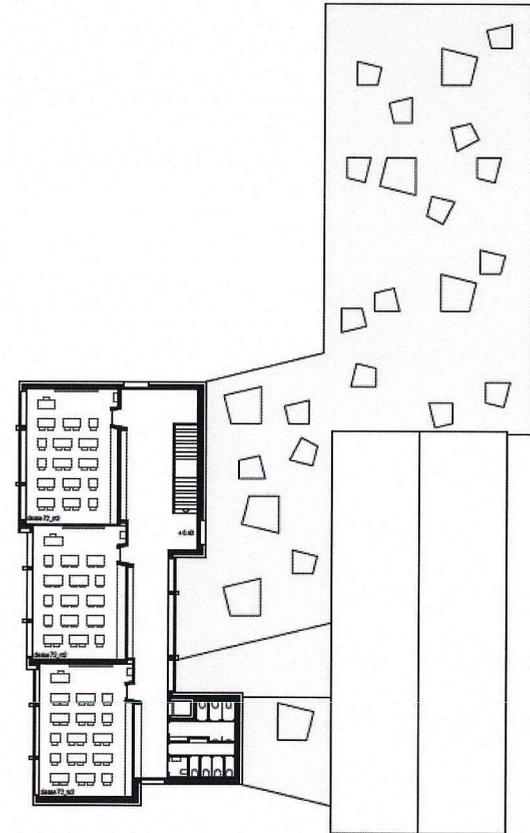
escalier 1_200



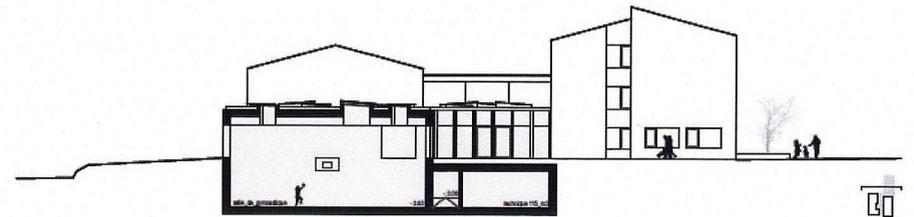
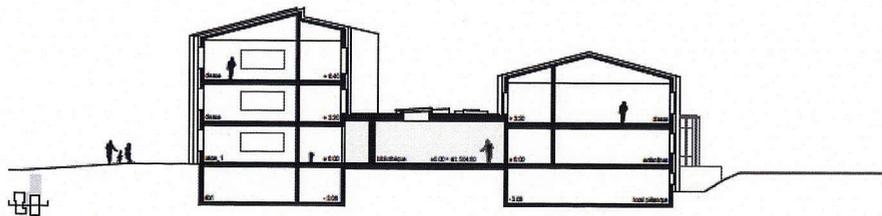
plan de circulation 1_250



1er étage 1_200



2ème étage 1_200



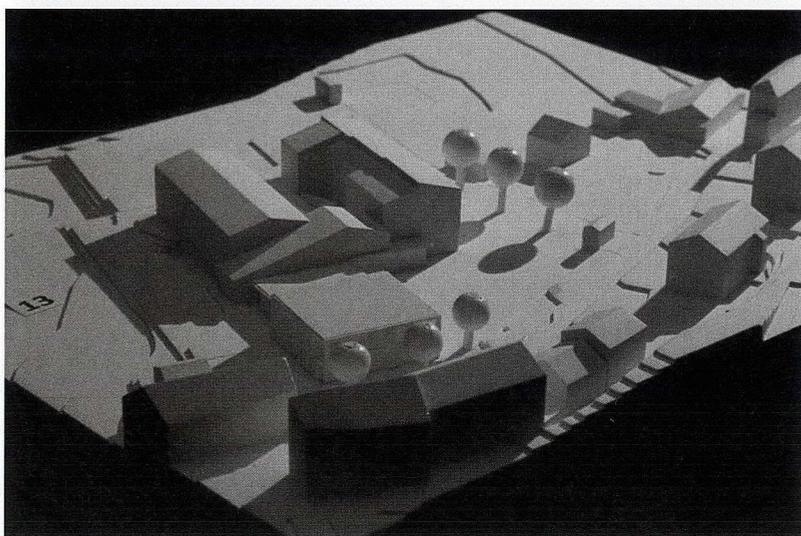
5eme rang 3eme prix
projet N°13

ARTICLE 26.

Fr. 4'000.00

Auteur
Collaborateurs

Besse-Felley Sàrl
Cédric Felley
Jennifer Délitroz



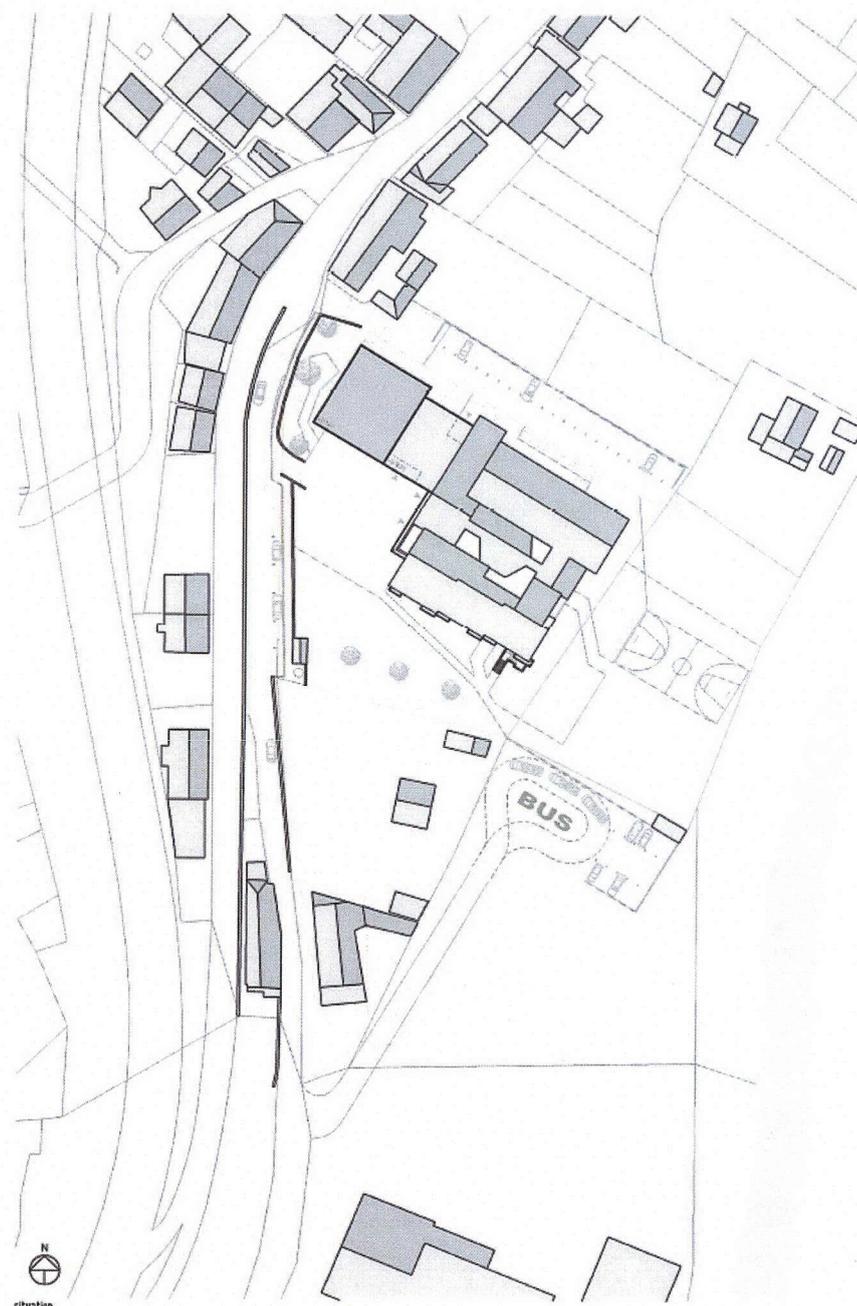
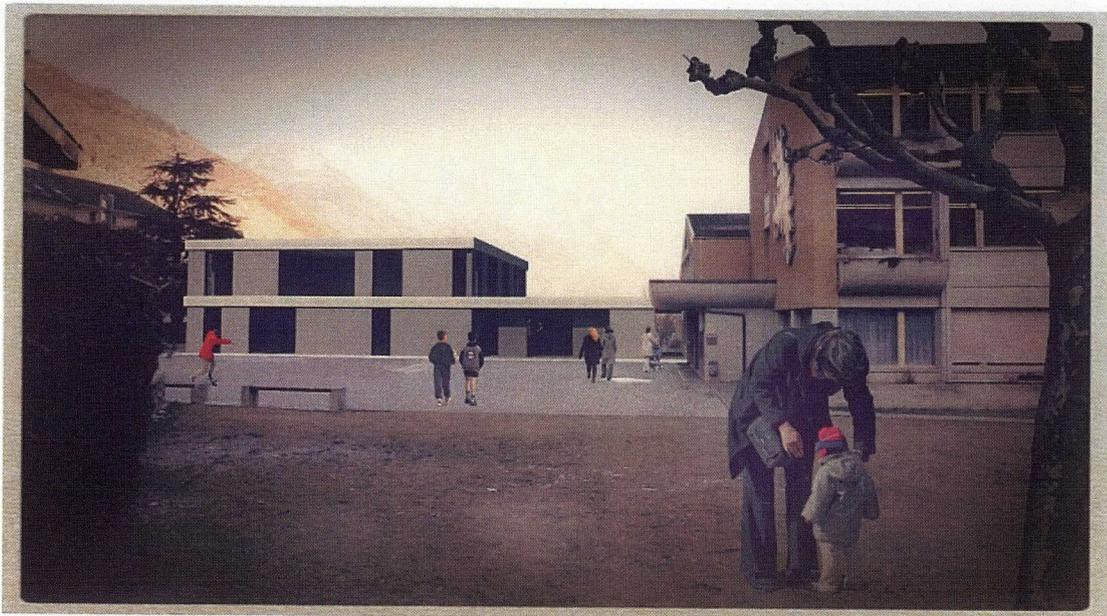
La prise de position du projet consiste en une extension contiguë au Nord ouest de la parcelle. L'objectif recherché est de minimiser le volume bâti en se tenant au strict respect du programme. Pour arriver à ses fins, l'auteur propose un bâtiment assez découpé en plan et en coupe avec une «accroche» sur le bâtiment existant d'un seul niveau, en rapport avec la marquise d'entrée actuelle. C'est cette volumétrie minimale qui en fait l'intérêt principal.

Le bâtiment existant n'est presque pas modifié à l'exception d'un nouvel ascenseur. Il en résulte la création d'une nouvelle entrée, dans la partie qui forme le joint entre le nouveau et l'existant, dont le principe distributif mélange les parcours de deux types de population enfantine et les locaux communs. L'UAPE est répartie sur un seul niveau avec son jardin un peu à l'étroit entre la route et le bâtiment. Le parti pris de la séparation claire des activités de l'UAPE au rez-de-chaussée, isole les deux classes à l'étage dans une situation non acceptable pour l'enseignement contemporain qui cherche à former des regroupements d'élèves favorisant les échanges entre classes.

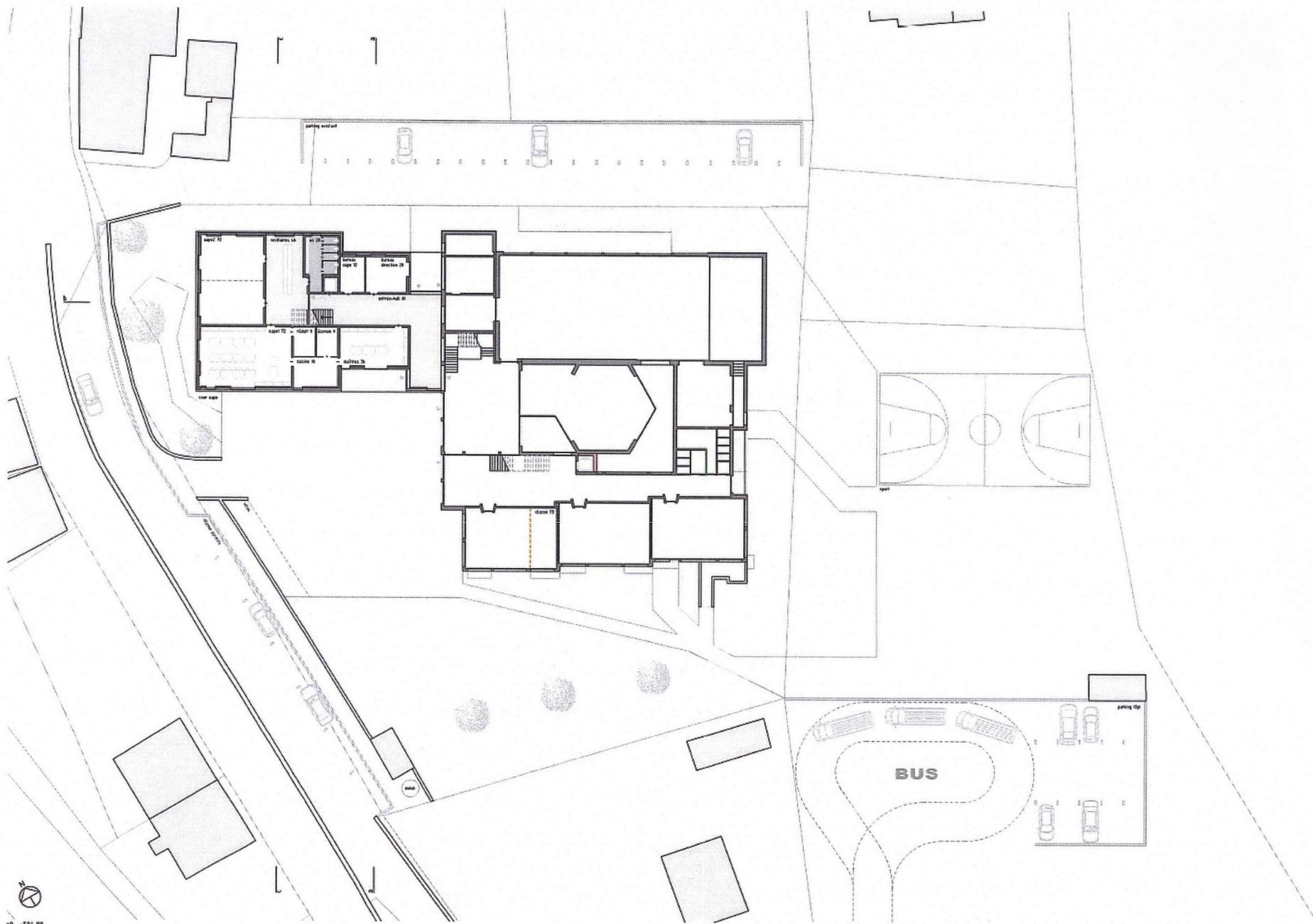
Le langage architectural employé, s'il peut séduire par l'introduction de bandeaux horizontaux en béton qui rappellent de manière lointaine ceux de l'existant, peine à convaincre le jury quant à la représentativité qu'il instaure pour une institution destinée à de jeunes enfants.

Malgré le faible impact volumétrique, le projet est néanmoins difficilement envisageable car la notion de «barrage visuel», générée par la nouvelle construction, empêche la perception spatiale vers les jardins des maisons villageoises qui s'étendent jusqu'à la Dranse et au loin vers la vallée du Rhône.

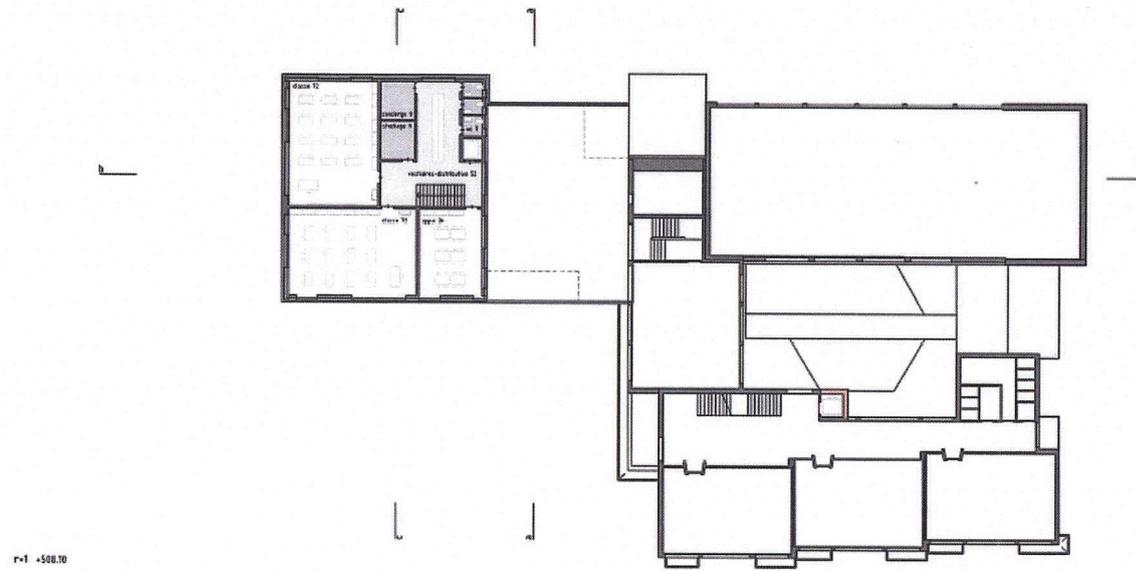
Le volume construit se situe en dessous de la moyenne.



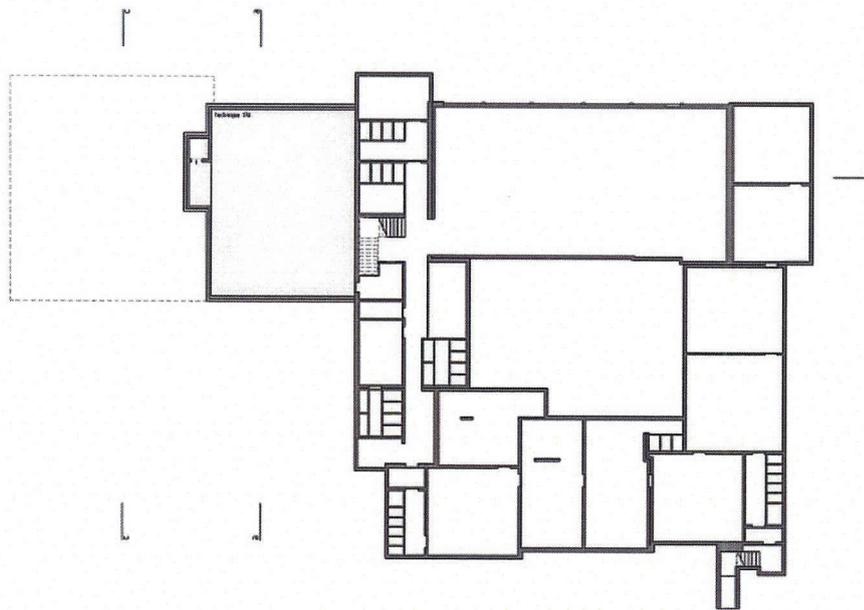
N
situation



70



r-1 +508.10

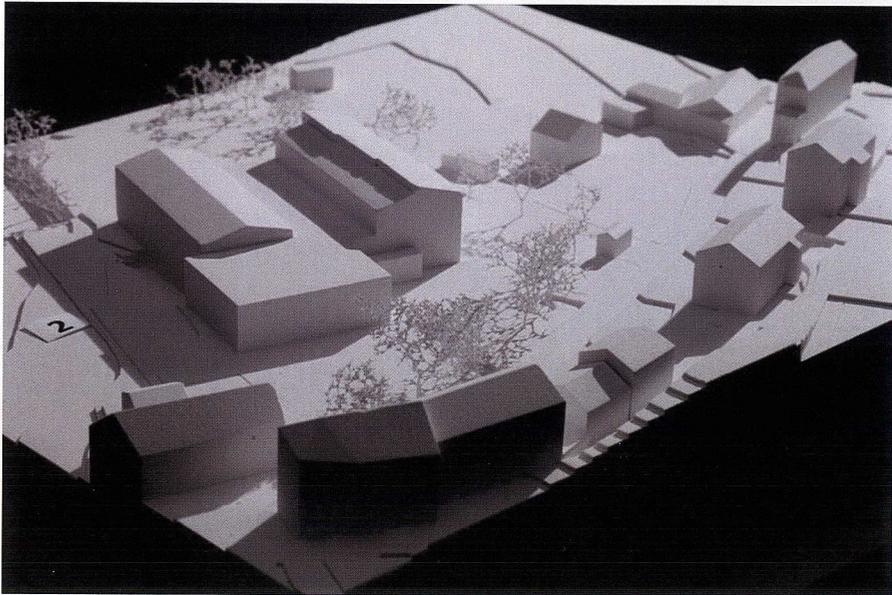
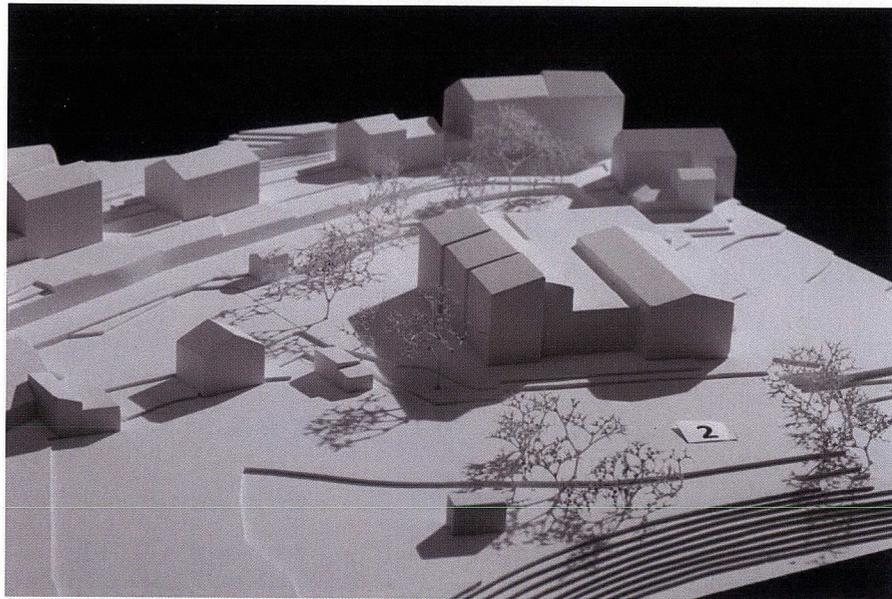


r-1 +501.90



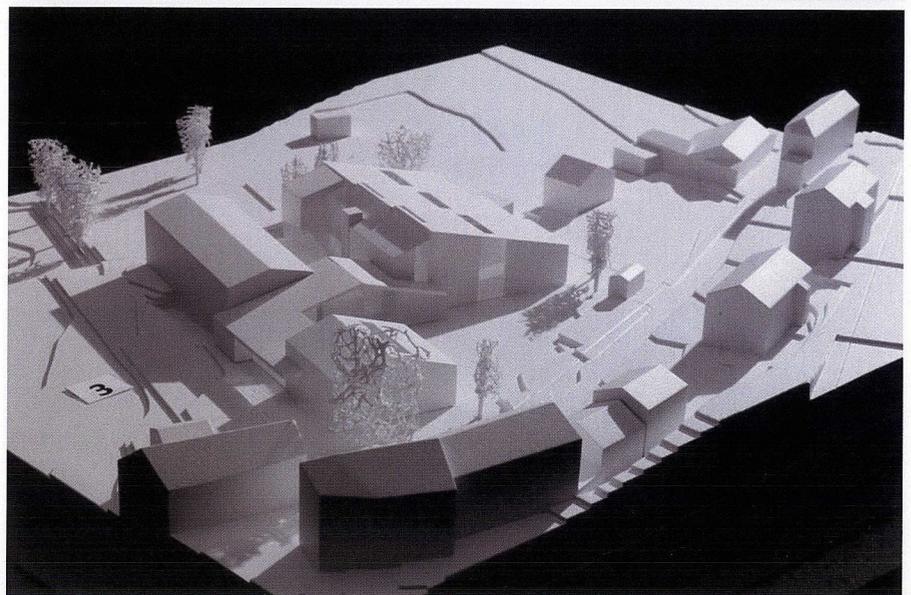
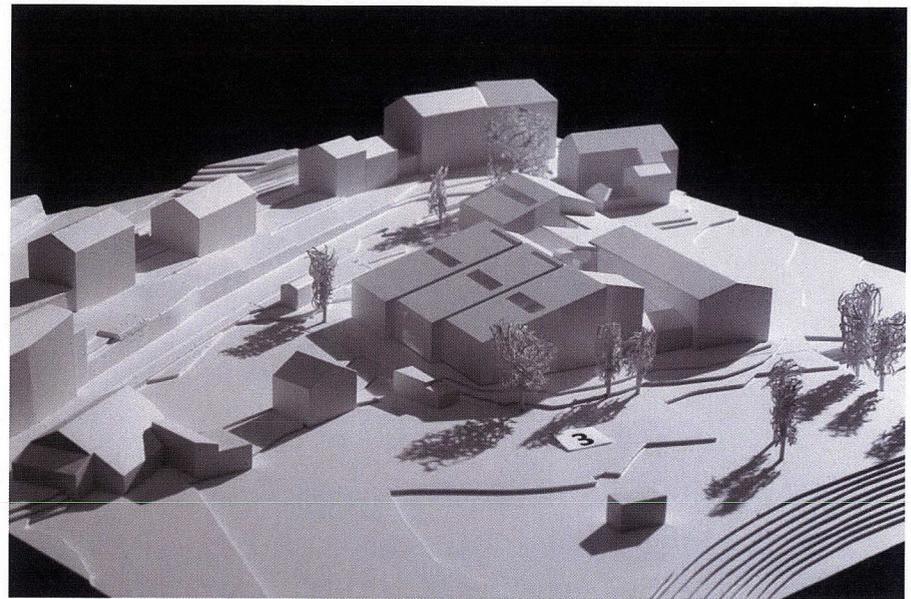
Auteur
Collaborateurs

MDB SA architecte Sia
Jérôme Déchané
Hans Meier
Artur De Campos



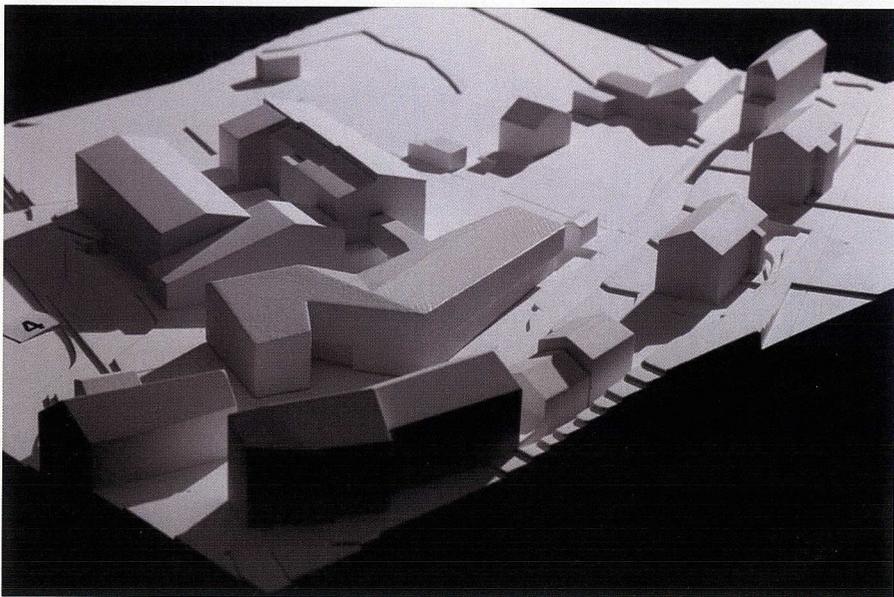
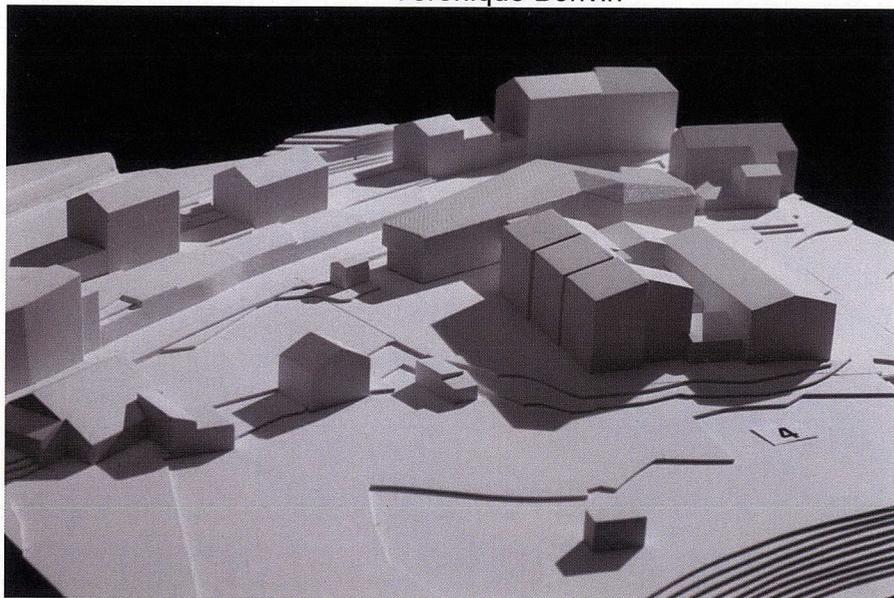
Auteur
Collaborateurs

Christian Constantin SA
Sandra Tanner
Philippe Ebner



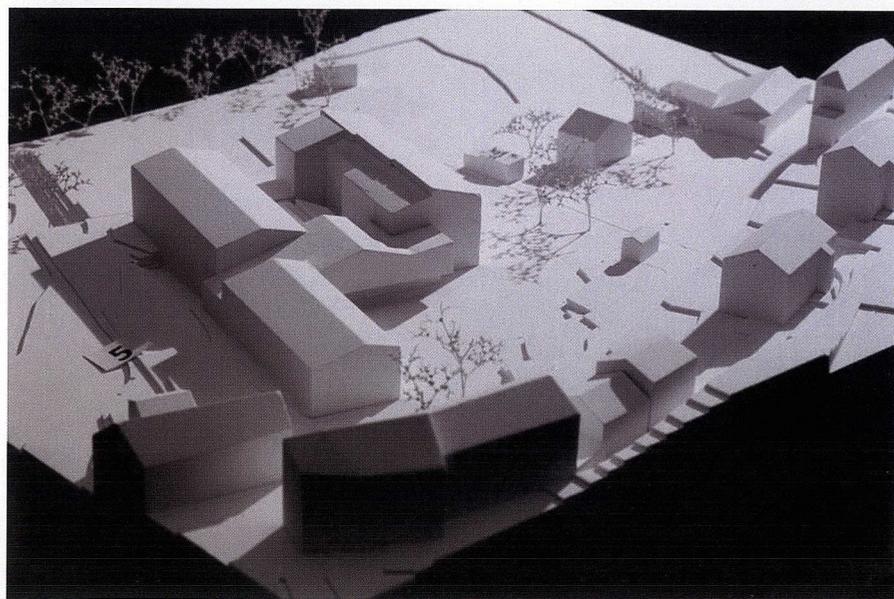
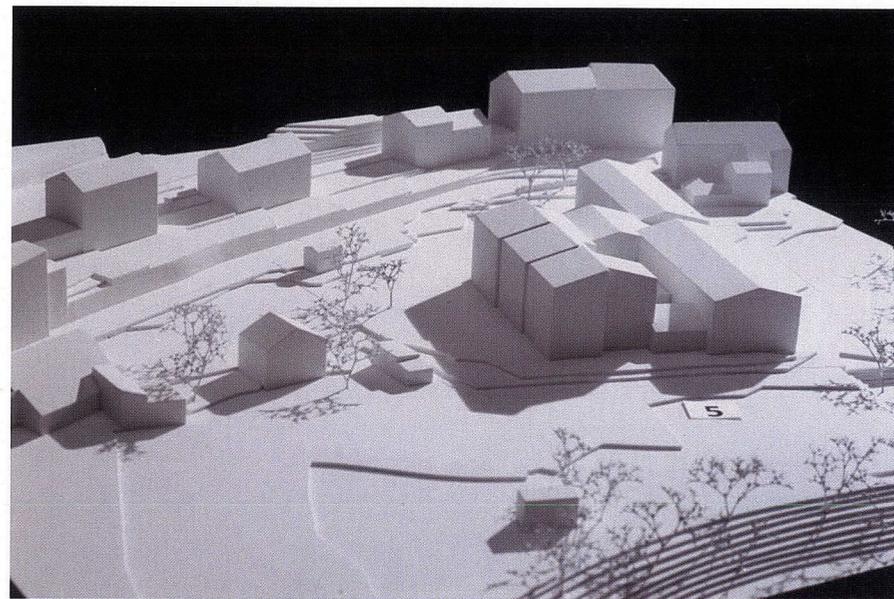
Auteur
Collaborateurs

Atelier d'Architecture Roger Bonvin
Roger Bonvin Elisa Morandi
Gabor Hajdu Burim Cunhi
Christophe Zufferey
Véronique Bonvin



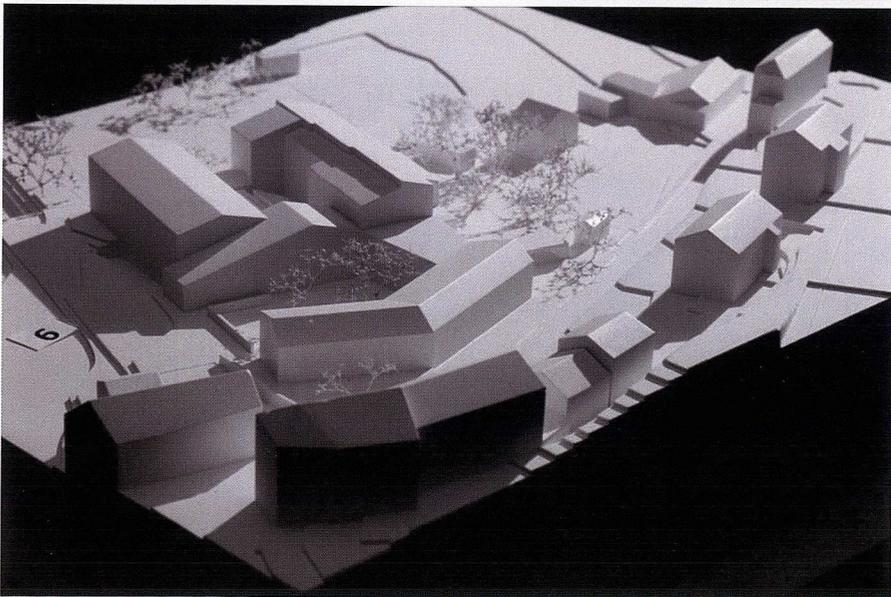
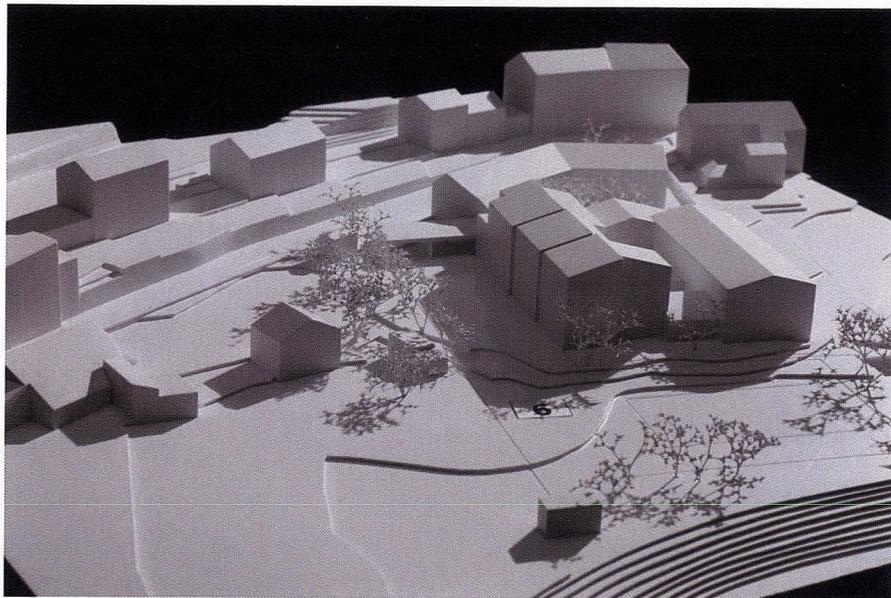
Auteur
Collaborateurs

Atelier iT Sàrl
Nicolas Coutaz
Martin Latham



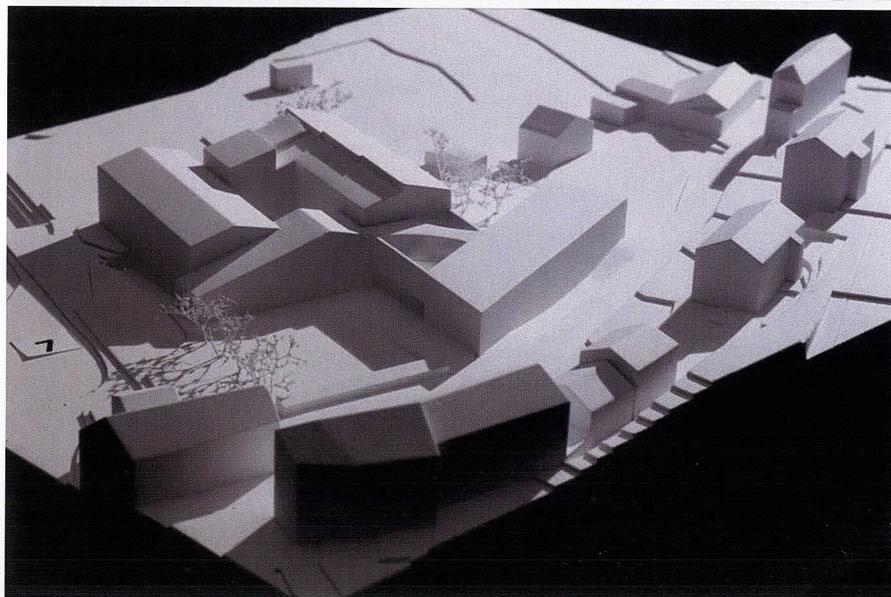
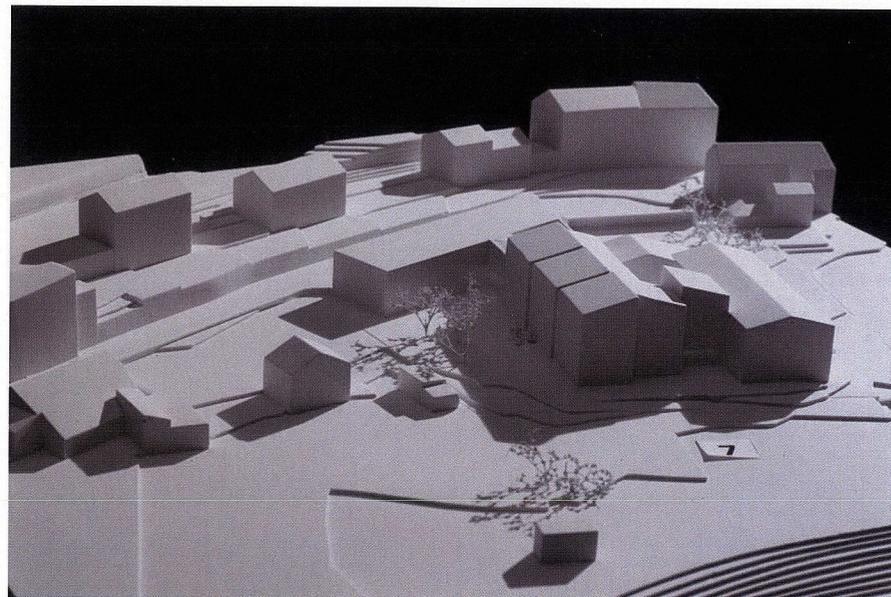
Auteur
Collaborateurs

Lugon-Moulin - Revaz
Christophe Lugon-Moulin
Alexandre Revaz Tania Pellissier
Emilie Planche Yann Joris
Charlène Morend



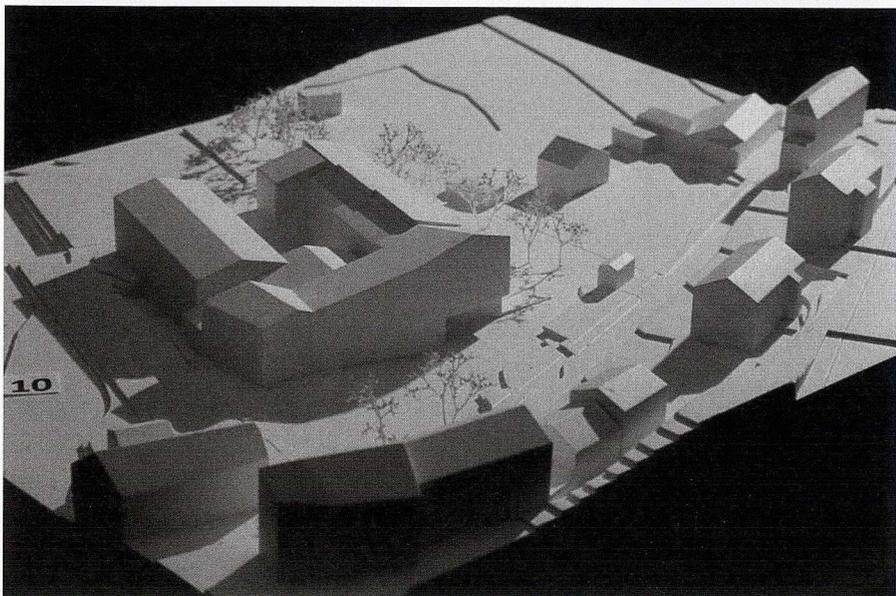
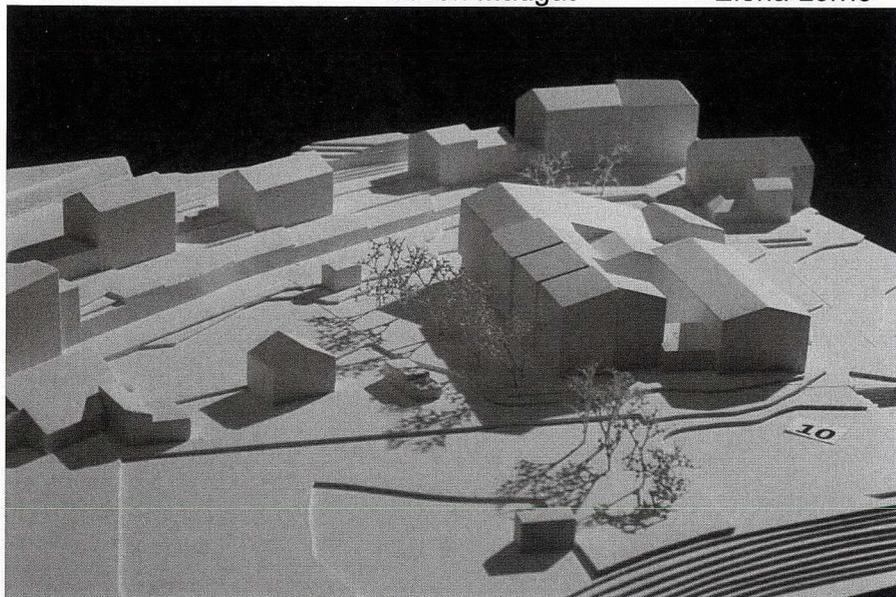
Auteur
Collaborateurs

Darbellay Architectes et Ass. Sàrl
Katsumi Darbellay
Janique Berger Eliott Gutierrez
Théo Lugon-Moulin Françoise Boisset



Auteur
Collaborateurs

Jean-Paul Chabbey & Sam Voltrolini
Malik Bouckchina
Bruno Oliveira Mickael Dondainaz
Jonathan Bellon Pierre-Alain Mounir
Julien Maugat Elena Lorrio



Auteur
Collaborateurs

Architecte indépendant
Frédéric Jordan

